

STRATÉGIE EUROPE ET INTERNATIONALE 2018-2022

DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



LE MOT DU MINISTRE



L'avenir des secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la pêche et de la forêt se forge à l'échelle des exploitations, des filières, des territoires, mais aussi de manière croissante en Europe et à l'international.

La France est résolument engagée dans la coopération internationale et le dialogue entre parties prenantes. Face aux nombreux défis globaux, comme l'insécurité alimentaire, le changement climatique et l'érosion de la biodiversité, la collaboration des États, des collectivités locales, de la société civile et du secteur privé est plus que jamais indispensable.

L'échelon européen est un relais incontournable et essentiel pour notre action à l'international, et la France affirme son ambition de contribuer à la construction d'une Union européenne forte, qui protège ses agriculteurs, ses territoires, ses consommateurs et citoyens.

La stratégie Europe et international du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) s'appuie également sur les objectifs des États généraux de l'alimentation, en particulier l'importance de la création de valeur et d'une meilleure répartition au sein des filières, mais également l'exigence d'une alimentation saine, sûre, durable, et accessible à tous. Cette quadruple performance de notre agriculture (économique, environnementale, sociale et sanitaire) sera portée dans le cadre de notre diplomatie « agricole et alimentaire » au niveau européen, dans nos relations avec les pays tiers et dans les instances multilatérales.

Au travers de cette stratégie, mon ambition est de mieux faire connaître nos valeurs auprès de nos partenaires. Je souhaite promouvoir en Europe et à l'international nos produits, nos entreprises, nos savoir-faire, notre capacité à innover et à nous adapter aux demandes de la société, notre enseignement et notre recherche ainsi que notre patrimoine gastronomique. Cette stratégie a également pour ambition de porter des messages forts dans le cadre de la construction des politiques européennes et internationales, afin de défendre les intérêts de nos territoires et de nos filières.

Dans un contexte de mondialisation des systèmes, nous souhaitons accompagner et promouvoir la transition agricole vers des systèmes de production et de consommation plus durables, plus résilients et plus performants. Cette exigence s'impose désormais partout dans le monde et nous devons mieux prendre en compte cette dimension dans les accords internationaux.

La stratégie Europe et international du MAA est innovante dans sa conception et sa mise en œuvre. Trois phases de consultations avec les agents et opérateurs de notre ministère, les pouvoirs publics et l'ensemble des autres acteurs, ont permis d'aboutir à une vision consolidée, partagée et appropriée par l'ensemble des parties prenantes. La stratégie sera par ailleurs déclinée opérationnellement sous forme de plans d'actions, qui seront évalués à intervalles réguliers. Multi-acteurs, opérationnelle et inclusive, cette stratégie ambitionne de répondre aux évolutions du contexte international et aux attentes des citoyens et consommateurs.

Les secteurs couverts par le MAA sont en effet à la croisée des transitions en cours : économique, environnementale, sociale et sanitaire. Les systèmes de production, de consommation alimentaires et de produits biosourcés ont, plus que tout autre, un impact direct sur le quotidien des citoyens de toutes nations. Accompagner ces transitions c'est aussi assurer la pérennité de ces secteurs, qui plus que jamais revêtent un caractère stratégique pour notre économie, pour notre souveraineté alimentaire et pour la construction d'un tissu social permettant de maintenir un lien entre le monde rural et les zones urbaines.

Cette stratégie a enfin pour ambition de valoriser les réussites et les efforts que font ces secteurs pour s'adapter à ce nouveau contexte. C'est un combat que j'entends porter avec force et détermination, auprès de l'ensemble de nos partenaires dans l'Union européenne et à l'international.

Didier Guillaume,
ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

SOMMAIRE

P. 9 **PARTIE 1 UN CADRE POUR L'ACTION : UN CONTEXTE INTERNATIONAL EN MUTATION**

- P. 9 La place de l'agriculture, l'alimentation, la pêche et la forêt dans le nouveau contexte international
- P. 9 > Les enjeux et risques globaux
- P. 9 > Une mondialisation de l'agriculture, l'alimentation, la pêche et la forêt qui s'approfondit
- P. 11 > L'Union européenne, un échelon incontournable
- P. 12 Les défis que doivent relever les systèmes français de production et de consommation agricoles, alimentaires, de la pêche et de la forêt

P. 14 **PARTIE 2 NOTRE VISION ET NOS MARQUEURS STRATÉGIQUES**

- P. 14 Pour la France, l'agriculture, l'agroalimentaire, la forêt et la pêche sont des secteurs stratégiques porteurs de solutions durables dans le cadre d'une mondialisation régulée
- P. 14 L'agriculture, l'agroalimentaire, la forêt et la pêche doivent être au cœur du projet européen
- P. 15 Le goût du « bien-manger » dans ses dimensions de plaisir, culture, partage, de nutrition et de santé est une dimension fondamentale de l'alimentation en France
- P. 15 La France promeut la diversité des systèmes de production, transformation, distribution et consommation adaptés à leur territoire
- P. 15 La France mise sur l'importance des nouvelles générations, la formation et la connaissance
- P. 16 Pour une vision stratégique de l'agriculture débattue, définie et portée collectivement en Europe et à l'international

P. 17 **PARTIE 3 LES AXES STRUCTURANTS DE NOTRE ACTION EN EUROPE ET A L'INTERNATIONAL**

P. 17 **AXE 1 : CONTRIBUER À LA CONSTRUCTION D'UNE UNION EUROPÉENNE FORTE, OUVERTE SUR LE MONDE ET PROTÉGEANT SES INTÉRÊTS**

- P. 18 Construire une prochaine Politique agricole commune (PAC) qui renove la confiance avec les agriculteurs, les citoyens et les consommateurs de l'Union européenne
- P. 20 Mettre en œuvre une Politique commune de la pêche (PCP) efficace au service de ses acteurs économiques et de la gestion durable des ressources
- P. 20 Anticiper et accompagner les politiques européennes ayant trait au secteur forêt - bois
- P. 21 Porter au niveau européen la nécessité d'une meilleure cohérence des politiques publiques
- P. 22 Défendre les intérêts de la France et de l'Union européenne dans les négociations du Brexit
- P. 22 Renforcer la recherche, l'innovation, la formation et la mobilité pour une Europe agricole, humaine et innovante

- P. 24 **AXE 2 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION VERS DES SYSTÈMES PORTEURS DE SOLUTIONS DURABLES**
- P. 24 Renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale
- P. 25 Accompagner la transition vers des systèmes de production et de consommation durables et multi-performants
- P. 28 Améliorer la répartition de la valeur dans les filières
- P. 28 ➤ La création et la répartition de la valeur
- P. 30 ➤ Promouvoir l'utilisation des indications géographiques au sein des filières
- P. 31 ➤ Promouvoir le développement de l'agriculture biologique dans le monde
- P. 32 Renforcer la sécurité sanitaire
- P. 33 Accroître les compétences, l'employabilité, la mobilité choisie des futurs professionnels et renforcer les dispositifs de formation et de recherche à l'international, en particulier au profit des jeunes et des femmes
- P. 35 Accompagner la transition numérique au profit du développement de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la sylviculture et de la pêche
- P. 35 **AXE 3 : RENFORCER LE POSITIONNEMENT À L'INTERNATIONAL DE NOS ENTREPRISES, NOS SAVOIR-FAIRE ET NOTRE EXPERTISE PUBLIQUE**
- P. 36 Accompagner le développement des exportations et l'internationalisation des filières agricoles, agroalimentaires, forêt-bois et des produits biosourcés
- P. 38 Contribuer à la promotion à l'international des positions et savoir-faire français par la recherche et la formation
- P. 39 Mettre notre expertise à l'international au service de la conception et de la mise en œuvre de politiques publiques
- P. 40 **AXE 4 : PARTICIPER AU RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE MONDIALE DES SYSTÈMES DE PRODUCTION ET CONSOMMATION EN COORDONNANT NOTRE ACTION AVEC L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES**
- P. 40 Renforcer notre action auprès des pays émergents, des pays de la rive sud de la Méditerranée et de l'Afrique subsaharienne
- P. 42 Renforcer nos liens avec les acteurs stratégiques dans la conception et la mise en œuvre des politiques européennes et internationales et promouvoir une gouvernance inclusive

LA PLACE DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION DANS LE PAYSAGE INSTITUTIONNEL FRANÇAIS

L'action du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) s'inscrit dans la politique européenne et internationale de la France.

L'Europe et l'international sont des dimensions essentielles des missions du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, qui se mobilise pour faire valoir ses positions et les atouts des produits agricoles, agroalimentaires, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture français auprès des pays membres de l'Union européenne et des pays tiers.

Le ministère en charge de l'agriculture veille au respect des intérêts du secteur agroalimentaire, de la pêche et de la forêt, au sein des instances de l'Union européenne (en particulier à travers la Politique agricole commune et la Politique commune de la pêche) et des organisations internationales (Organisation mondiale du commerce (OMC), Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation mondiale de la santé animale (OIE), Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CNUCC), Banque mondiale etc.).

Au niveau de ces dernières, le ministère s'emploie à faire valoir hors de nos frontières une approche spécifique de l'agriculture et du développement rural (soutien aux politiques agricoles, diversité des systèmes, sécurité sanitaire,

durabilité et multi-performance, développement rural et lien fort au territoire, agriculture familiale...), tout en participant à l'objectif de solidarité avec les pays en développement. En coopération avec les autres ministères concernés, le ministère participe aux activités de la FAO, notamment dans le cadre de sa mission de collecte et de diffusion d'informations dans les domaines agricoles et alimentaires et dans ses activités normatives. Le MAA assure également avec le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) la co-présidence du Groupe interministériel sur la sécurité alimentaire (GISA), instance de dialogue entre différents acteurs français impliqués sur les questions de sécurité alimentaire. Pour l'ensemble des questions traitées au niveau européen (commerce, Politique agricole commune, FAO etc.), les positions françaises sont établies en interministériel sous la coordination du Secrétariat général des affaires européennes (SGAE).

Avec les autres ministères concernés, le MAA participe également à la définition et au portage des positions françaises sur la politique commerciale de l'Union européenne, et à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de commerce international. La politique d'internationalisation des entreprises agricoles et agroalimentaires vise à promouvoir et mettre en valeur l'offre française de produits et d'équipements, ainsi que son savoir-faire en matière d'expertise et de formations, et ce, en cohérence avec les autres politiques françaises et européennes.



PARTIE 1

UN CADRE POUR L'ACTION : UN CONTEXTE INTERNATIONAL EN MUTATION

Dans cette première partie, il s'agit de proposer un cadre partagé de l'état du monde, en présentant le contexte international en mutation ainsi que les défis que doivent relever les systèmes de production et de consommation agricoles, alimentaires, de la pêche et de la forêt.

LA PLACE DE L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION, LA PÊCHE ET LA FORÊT DANS LE NOUVEAU CONTEXTE INTERNATIONAL

> Les enjeux et risques globaux

Assurer une alimentation saine et nutritive, en quantité suffisante, à un prix abordable et stable aux populations aussi bien urbaines que rurales, y compris les plus pauvres, nécessite des actions locales, gouvernementales et intergouvernementales. L'alimentation demeure encore aujourd'hui un enjeu majeur des politiques publiques, avec comme défi celui de nourrir 9 à 10 milliards d'humains d'ici 2050 via des systèmes alimentaires durables répondant aux enjeux globaux.

La croissance démographique, principalement en Afrique et en Asie, l'urbanisation, le changement climatique, ainsi que les tensions et conflits, notamment dans la région du Sahel, constituent des enjeux majeurs pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le dernier rapport de la FAO sur « L'état de sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale 2017 » souligne l'impact majeur des grandes sécheresses sur la sécurité alimentaire des populations. Conséquences du changement climatique et/ou de conflits armés, les migrations massives entre et à l'intérieur des territoires entraînent des risques de conflits sociaux et un dépeuplement de zones rurales, affectant la sécurité alimentaire. Pour la première fois en 10 ans, le nombre de personnes sous-alimentées a augmenté de 38 millions de personnes passant de 777 millions en 2015 à 815 millions en 2016. De plus, 108 millions de personnes font face à une insécurité alimentaire grave et l'année 2017 a été marquée par des situations de pré-famine vécues par

le Sud Soudan, le Nigeria, la Somalie et le Yémen. En outre, 2 milliards de personnes sont touchées par la « faim invisible », malnutrition par carence en vitamines, minéraux ou oligo-éléments. L'obésité est également un enjeu de santé publique majeur, et depuis 40 ans, les taux d'obésité chez les enfants et les adolescents grimpent en flèche dans le monde entier, en particulier chez les plus pauvres.

À cela, s'ajoute l'épuisement des ressources naturelles pourtant indispensables à la production agricole (eau, sol, biodiversité dont ressources génétiques, minéraux etc.). L'évolution des comportements des consommateurs, qui accroissent leur demande en protéines animales a augmenté la pression sur les ressources naturelles. Dans un contexte d'accroissement des inégalités à l'intérieur des pays du monde, leur gestion durable et responsable est donc plus que jamais nécessaire. Le monde fait également face à des risques de santé publique et sanitaires globalisés liés à l'augmentation des échanges, l'allongement des chaînes de transformation ou l'appauvrissement génétique végétal et animal.

> Une mondialisation de l'agriculture, l'alimentation, la pêche et la forêt qui s'approfondit

L'agriculture, l'alimentation, la pêche, et la forêt évoluent au sein de systèmes de production et de consommation de plus en plus mondialisés

Même si 90 % des échanges de produits agricoles et alimentaires se font hors des marchés internationaux, le commerce international relatif à ces produits s'accroît tant en volume qu'en nombre de pays concernés. Les 15 dernières années

ont vu le centre de gravité des échanges basculer du nord vers le sud, de l'Atlantique (21 % du commerce intercontinental) vers le Pacifique (32 %). Cette mondialisation se traduit par l'approfondissement des chaînes de valeurs globales et par l'augmentation des interdépendances économiques, mais aussi, culturelles, politiques ou scientifiques. Ainsi, la population mondiale est davantage connectée aux marchés internationaux pour son alimentation, ce qui provoque également une plus forte dépendance et sensibilité à la volatilité des prix, facteurs mis en cause lors de la crise alimentaire de 2008. La mondialisation a ainsi occasionné des préjudices économiques et sociaux aux secteurs agricole, agroalimentaire, de la pêche et de la forêt.

Certains territoires, au sud comme au nord peinent à tirer profit de l'augmentation des échanges commerciaux agricoles. Dans les pays en développement, l'essentiel des volumes produits provient des agricultures familiales, souvent peu connectées aux marchés. Si la mondialisation, couplée à une industrialisation des secteurs agricoles et agroalimentaires, a permis d'assurer une alimentation en quantité suffisante et à bas coûts à une partie de la population mondiale, une autre partie de la population mondiale reste dans une situation fragile.

Comme l'a montré l'étude Mond'Alim 2030 du centre d'analyse et prospective du MAA, la mondialisation influe sur les systèmes alimentaires, au-delà des seuls échanges commerciaux. D'une part, elle contribue à la convergence et à l'uniformisation de certaines composantes des conduites alimentaires et des réglementations. D'autre part, elle provoque des phénomènes de réactions et d'hybridation, et l'émer-

gence de pratiques alimentaires spécifiques (valorisation des terroirs, des variétés ou recettes oubliées), parfois utilisées comme marqueur culturel ou social. En réponse aux enjeux de durabilité et aux dérèglements climatiques auxquels font face les secteurs de l'agriculture, l'agroalimentaire, la pêche et de la forêt, on note un intérêt croissant pour des modes de production, de distribution et de consommation durables, équitables, viables et résilients. Des agricultures non conventionnelles et familiales préservant la biodiversité se développent, de même que des circuits de distribution alternatifs (circuits courts etc.), favorisant les produits de terroirs. Le consommateur est de plus en plus impliqué dans la gouvernance des systèmes alimentaires et exige une alimentation saine, de qualité équitable et respectueuse de l'environnement.

La mondialisation entraîne en même temps l'émergence de nouveaux risques, notamment sanitaires. En effet, les échanges accrus de biens et les flux de personnes traversant les frontières augmentent le risque d'une plus importante propagation à un niveau global de maladies et contaminations, à la fois animales, humaines et chimiques.

La mondialisation impacte également les secteurs du bois et de la forêt, ainsi que les produits forestiers non ligneux.

Un multilatéralisme en pleine évolution

Dans un monde multi-polaire, on observe une montée en puissance et un positionnement stratégique de pays émergents, qui renforcent leur présence sur la scène diplomatique et dans les arènes de négociations internationales.



Conséquence de leur poids croissant dans le commerce mondial de produits agricoles et alimentaires, ils s'affirment de plus en plus en tant que puissances exportatrices, en concurrence directe avec les systèmes de production français, européen et des pays tiers. Par ailleurs, leurs centres de recherche et de formation se positionnent dans les classements internationaux en s'appuyant sur l'excellence scientifique et la coopération Sud-Sud (Brésil, Chine, Inde).

Le rôle accru des acteurs non-étatiques dans la gouvernance mondiale constitue une tendance forte de la mondialisation actuelle. Les firmes multinationales, du négoce, de l'agroalimentaire ou de la distribution, ont un poids croissant dans le pilotage des chaînes de valeurs mondiales, ainsi que dans les espaces de gouvernance tels que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA). L'influence des grandes organisations non gouvernementales (ONG) se renforce dans les espaces de discussion internationaux. On observe également la mise en place de mécanismes de la société civile permettant une meilleure représentation des populations marginalisées dans ces enceintes. L'ensemble de ces acteurs plaide pour une meilleure prise en compte de la protection environnementale de la planète ou encore de la condition animale, sujets qui prennent une place toujours plus grande au Nord mais aussi au Sud. De nouvelles attentes sociétales en matière de respect du bien-être animal, de promotion d'une alimentation de qualité, de proximité, saine, sûre et durable se font jour via des mobilisations citoyennes tirant parti des réseaux sociaux. Les collectivités territoriales, deviennent des acteurs incontournables de la mondialisation et prennent conscience de leur rôle à jouer dans les discussions internationales.

En complément des actions multilatérales, les accords bilatéraux et régionaux deviennent des cadres privilégiés pour faire évoluer des enjeux commerciaux ou sanitaires. La période récente est aussi marquée par la multiplication des arènes de discussion et des initiatives volontaires, associant une diversité d'acteurs publics comme privés, et destinées à traiter des défis globaux tels que le changement climatique, la durabilité de l'agriculture ou la sécurité alimentaire. Le paysage de la gouvernance mondiale des systèmes de production et de consommation se complexifie.

Pour autant, le système multilatéral, même s'il fait face à des difficultés telles que le gel des négociations dans le cadre de l'OMC, demeure au cœur de cette gouvernance mondiale. Fort de sa source unique de légitimité, il a récemment fait preuve de son efficacité. En témoignent les nouveaux Objectifs du développement durable des Nations Unies qui, pour la première fois, dessinent une feuille de route partagée entre tous les pays du monde jusqu'en 2030, ou l'Accord de Paris sur le climat à la COP21, qui reconnaît les enjeux pour l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

> L'Union européenne, un échelon incontournable

Puissance économique et diplomatique, l'Union européenne demeure la plus grande puissance commerciale, le premier investisseur et le principal pourvoyeur d'aide au développement dans le monde. Si elle ne représente que 7% de la population mondiale, ses échanges commerciaux, bien qu'en baisse, représentent environ 20% du volume total des importations et exportations mondiales. L'Union européenne



est aussi le premier importateur et premier exportateur de produits agroalimentaires, malgré une démographie agricole en baisse, et un acteur majeur de la gouvernance de la mondialisation grâce notamment à son influence au sein des organisations internationales, ses entreprises agroalimentaires de dimension mondiale et la structuration de sa société civile.

L'Union européenne représente un grand marché de plus de 500 millions de consommateurs, dont les habitudes alimentaires continuent d'évoluer en fonction du mode de vie et des préoccupations sociétales, comme l'ont illustré les débats au cours des États généraux de l'alimentation (EGA). Ce vaste marché commun doit fournir une alimentation durable à des prix abordables pour le plus grand nombre, tout en étant confronté à de forts enjeux, portant aussi bien sur la souveraineté alimentaire de l'Union, que sur la nutrition, la santé et l'environnement. Expression forte de « préférences collectives », une attention « citoyenne » est portée à l'alimentation et la sécurité sanitaire ainsi qu'au bien-être animal, et les consommateurs demandent à être de plus en plus impliqués dans la définition des politiques publiques touchant à l'alimentation. La France partage ainsi en matière alimentaire des valeurs et des normes communes avec les autres pays de l'Union européenne. Dans l'Union européenne, l'alimentation et la gastronomie sont également des facteurs d'attractivité pour le tourisme. Elles constituent un élément important du patrimoine culturel européen et contribuent à la préservation et la valorisation des terroirs.

Même si ces systèmes de production et de consommation sont aujourd'hui confrontés à de nombreux défis (gestion des ressources naturelles, risques sanitaires, volatilité croissante des marchés, répartition de la valeur au long des chaînes de production, attentes des consommateurs, déprise des zones rurales défavorisées et les tendances à la fragmentation etc.), l'Union européenne possède les atouts nécessaires pour les surmonter, notamment grâce à la solidité de ses politiques publiques.

Situées aux carrefours des enjeux sociaux, économiques et environnementaux, la Politique agricole commune (PAC) et la Politique commune de la pêche (PCP) sont encore à ce jour les seules politiques totalement intégrées de l'Union européenne. Mise en place dès le début de la construction européenne, la PAC a vu évoluer les économies agricoles et agroalimentaires nationales et mondiales, ainsi que les

conduites alimentaires des citoyens européens. Tout en intégrant des normes de haut niveau sur les sujets sanitaires, phytosanitaires et de bien-être animal, elle permet un approvisionnement alimentaire suffisant, sain, constant et de qualité aux citoyens européens. La PCP quant à elle, édicte des règles communes qui présentent l'un des plus hauts niveaux d'ambition au monde en matière de durabilité et de transparence de l'exploitation des ressources halieutiques, y compris la protection des écosystèmes.

À travers sa puissance commerciale et diplomatique, ses standards agricoles et alimentaires exigeants, et sa mobilisation citoyenne de plus en plus importante, l'Union européenne est en mesure d'influencer l'élaboration des normes mondiales. En réaffirmant la pertinence du projet européen, elle peut devenir le leader de la régulation du processus de mondialisation des systèmes de production et de consommation.

LES DÉFIS QUE DOIVENT RELEVER LES SYSTÈMES FRANÇAIS DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION AGRICOLES, ALIMENTAIRES, DE LA PÊCHE ET DE LA FORÊT

Face à ce contexte de mondialisation des systèmes de production et de consommation et en considérant l'importance de l'Union européenne sur ces sujets, la France et l'Union européenne devront surmonter plusieurs grands défis.

Pour répondre à l'émergence de nouveaux enjeux et risques globaux :

- 1.** Contribuer à la transition écologique vers des économies résilientes face au changement climatique, faiblement émettrices de gaz à effet de serre et sobres en ressources naturelles.
- 2.** Renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un contexte d'impact croissant du changement climatique, d'épuisement des ressources naturelles, de volatilité des prix et de remise en cause des politiques publiques agricoles.
- 3.** Apporter des solutions face aux nouveaux risques sanitaires, phytosanitaires, nutritionnels, et environnementaux.
- 4.** Assurer que la recherche apporte des réponses aux problèmes qui se posent et promouvoir des dispositifs efficaces de diffusion des innovations.

Pour prendre en compte la mondialisation des systèmes de production et de consommation :

- 5.** Améliorer la compétitivité et valoriser les savoir-faire des secteurs français agricole, agroalimentaire, forestier et de la pêche dans un contexte de compétition accrue et de développement des échanges, en vue de créer de la valeur pour ces filières.
- 6.** Améliorer la place des entreprises françaises à l'international, tirer parti de l'ouverture des marchés, des investissements étrangers et de nos atouts offensifs tel que notre modèle sanitaire.
- 7.** Répondre aux besoins croissants de formation et d'information des futurs citoyens et professionnels des secteurs agricole, agroalimentaire, forestier, et de la pêche, et assurer leur insertion sociale et professionnelle dans un contexte de fortes dynamiques démographiques au niveau mondial.
- 8.** Œuvrer pour que l'émergence de nouveaux modes de gouvernance et la multiplication des enceintes et des acteurs, s'accompagne d'un alignement des actions vers une amélioration de l'intérêt collectif.

Pour répondre aux défis spécifiques au contexte européen :

- 9.** Participer à recréer de la confiance dans le projet européen et davantage impliquer les citoyens dans la gouvernance des systèmes alimentaires européens.
- 10.** Porter des évolutions ambitieuses de la PAC et de la PCP permettant à ces politiques de répondre efficacement aux enjeux collectifs auxquels sont confrontés les secteurs agricole, agroalimentaire, forestier, et de la pêche.
- 11.** Veiller à la prise compte dans les négociations internationales, notamment commerciales, des enjeux de développement durable, de changements climatiques et de standards élevés en matière sanitaire, phytosanitaire, de bien-être animal et social.
- 12.** Défendre les intérêts de la France et de l'Union dans les négociations du Brexit.



PARTIE 2

NOTRE VISION ET NOS MARQUEURS STRATÉGIQUES

Dans le cadre de systèmes de production et de consommation mondialisés, et au sein d'une Europe qu'elle souhaite forte, la France veut partager sa vision de l'agriculture, de l'alimentation, de l'agroalimentaire, de la pêche et de la forêt comme des secteurs clés pour notre économie nationale et européenne. Notre vision et nos marqueurs ont été réaffirmés dans le cadre des États généraux de l'alimentation (EGA), via les chantiers relatifs à la répartition de la valeur et à l'importance d'une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous.

POUR LA FRANCE, L'AGRICULTURE, L'AGROALIMENTAIRE, LA FORÊT ET LA PÊCHE SONT DES SECTEURS STRATÉGIQUES PORTEURS DE SOLUTIONS DURABLES DANS LE CADRE D'UNE MONDIALISATION RÉGULÉE

L'agriculture et l'agroalimentaire constituent le premier secteur de production français en valeur et en emplois. Face aux défis locaux et globaux, ces secteurs, ainsi que ceux de la pêche et de la forêt, ont la capacité d'apporter des solutions durables pour garantir la sécurité alimentaire, la qualité nutritionnelle et sanitaire des produits, faire face au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité ou encore favoriser le développement des territoires ruraux et urbains, y compris dans un contexte de flux migratoires croissants. Ils sont également stratégiques pour l'économie française, l'emploi et l'aménagement des territoires, en particulier ruraux. Ces secteurs sont porteurs de solutions, qui passent par une transition vers des systèmes de production, de transformation, de distribution, de consommation et de gestion des déchets innovants, durables et multi-performants sur les plans économique, social, environnemental et sanitaire. En cohérence avec les principes de l'agro-écologie, de l'économie circulaire, sociale et solidaire, ces systèmes peuvent permettre la transition vers un monde plus durable. La France soutient la bioéconomie, qui, grâce à la production de produits biosourcés et d'énergies renouvelables contribue à la transition vers une économie décarbonée, tout en s'assurant de respecter l'équilibre entre sécurité alimentaire et besoins non-alimentaires et en préservant les écosystèmes. La France soutient notamment la filière bois, qui a un rôle à jouer dans la

création d'emplois et de valeur ajoutée, le rééquilibrage du commerce extérieur ou encore l'aménagement du territoire et la durabilité environnementale. Cette transition vers des systèmes durables nécessite des politiques publiques fortes d'accompagnement, permettant la création d'un terreau propice à l'innovation, et s'inscrit dans un objectif de mondialisation régulée. La France, en lien avec la décennie pour l'agriculture familiale, soutient également l'appui à l'agriculture familiale, grande fournisseuse d'emplois à l'échelle mondiale, puisqu'elle produit plus de 70 % de la production alimentaire et gère une proportion considérable des ressources naturelles et favorise le développement rural.

L'AGRICULTURE, L'AGROALIMENTAIRE, LA FORÊT ET LA PÊCHE DOIVENT ÊTRE AU CŒUR DU PROJET EUROPÉEN

Les politiques publiques européennes permettent à l'ensemble des États membres de répondre plus efficacement aux défis collectifs. L'Union européenne doit être porteuse d'une volonté de répartir équitablement les bénéfices de la mondialisation, conformément à ses principes de solidarité et de durabilité, tout en protégeant ses citoyens des risques qui en résultent. À travers la Politique agricole commune (PAC), couplée au Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI), la Politique commune de la pêche (PCP), et le programme ERASMUS +, les secteurs de l'agriculture, l'agroalimentaire, la forêt et de la pêche participent à la construction d'une Europe forte, à la fois ouverte sur le monde et protectrice de ses acteurs (produc-

teurs, consommateurs, entreprises, artisans, citoyens). Par exemple, dans le secteur de la pêche, le principe de la mise en commun de l'espace maritime et le principe de stabilité de l'allocation des possibilités de pêche entre États membres, sont un élément central de la Politique commune de la pêche. L'Union européenne s'est également dotée d'une stratégie bioéconomie pour accompagner le développement de l'économie circulaire, ainsi que d'une stratégie forestière européenne. Cette dernière constitue un cadre général pour les prochaines années, devant permettre de mieux coordonner les politiques européennes et nationales en lien avec la forêt. Les politiques publiques européennes permettent aussi d'assurer un haut niveau de protection des consommateurs européens et de répondre à leurs attentes et préférences collectives, notamment en matière de qualité de l'alimentation (signes officiels de qualité), de santé animale, de bien être animal et de santé végétale et de préservation des ressources naturelles. Elles doivent également assurer une répartition équitable de la valeur tout au long de la chaîne et des revenus décents pour les producteurs et transformateurs tout en encourageant la transition vers davantage de durabilité. Elles sont également un atout offensif majeur pour l'export.

LE GOÛT DU « BIEN-MANGER » DANS SES DIMENSIONS DE PLAISIR, DE CULTURE, DE PARTAGE, DE NUTRITION ET DE SANTÉ EST UNE DIMENSION FONDAMENTALE DE L'ALIMENTATION EN FRANCE

La France prône la dimension multifonctionnelle des systèmes alimentaires, et en particulier son rôle structurant de notre société. L'alimentation s'inscrit dans des logiques de justice sociale, d'éducation alimentaire, de santé, de lutte contre le gaspillage, d'ancrage territorial et de mise en valeur de notre patrimoine, dimensions réaffirmées par les États généraux de l'alimentation. Revêtant une forte dimension culturelle, elle est la vitrine d'une tradition agricole toujours modernisée et rendue plus créative. Notre alimentation est le reflet de la diversité, la qualité et l'authenticité de nos agricultures. La France défend son savoir-faire agricole, artisanal, gastronomique et culinaire. Le « modèle alimentaire français » accorde de l'importance à la commensalité, à la convivialité, au goût et au plaisir que peut apporter le fait de manger ensemble des produits de qualité. Intergénérationnel, il se veut accessible à tous, et en particulier aux plus démunis. Notre façon de concevoir l'alimentation, dans ses dimensions de plaisir et de « bien-manger », a vocation

à être transmis, non seulement aux nouvelles générations, mais aussi à l'international, afin de promouvoir notre patrimoine culinaire.

LA FRANCE PROMET LA DIVERSITÉ DES SYSTÈMES DE PRODUCTION, DE TRANSFORMATION, DE DISTRIBUTION ET DE CONSOMMATION ADAPTÉS À LEUR TERRITOIRE

La France défend la diversité des systèmes agricoles et alimentaires, ainsi que des modes de distribution et de consommation, adaptés à son territoire, que ce soit en métropole ou dans les Outre-mer. Les secteurs agricole, agroalimentaire, forestier et de la pêche sont divers de par leur organisation, leurs acteurs et leurs productions. Cette diversité des systèmes, des traditions, des cultures et des terroirs est source de richesse et favorise la durabilité des territoires et leur résilience face aux chocs économiques, environnementaux, sociaux et climatiques. Elle se caractérise notamment par le biais des indications géographiques et doit être soutenue, favorisée et protégée y compris sur la scène internationale. De plus, de par ses activités intimement liées à l'espace naturel, l'agriculture façonne depuis toujours les paysages français, qui sont un des atouts touristiques importants pour la France. La préservation de la biodiversité et de la diversité du patrimoine génétique animal et végétal est également important pour la France.

LA FRANCE MISE SUR L'IMPORTANCE DES NOUVELLES GÉNÉRATIONS, LA FORMATION ET LA CONNAISSANCE

Les femmes et les hommes travaillant dans les secteurs agricole, agroalimentaire, de la forêt et de la pêche sont les premiers porteurs et promoteurs de solutions durables, et doivent être au cœur de l'agenda international. Actrices et acteurs fondamentaux de la transition vers des systèmes alimentaires durables, ils sont à la fois au cœur des enjeux européens et internationaux et au cœur des territoires. Leur métier, déterminant pour la société toute entière et pour les écosystèmes naturels, doit être valorisé, préservé et leurs conditions de travail et de vie améliorées. Leur formation, qu'elle soit initiale, professionnelle ou par apprentissage doit contribuer au renouvellement des générations, favoriser un épanouissement citoyen et une insertion professionnelle et sociale. L'ambition de systèmes de production multi-performants, compétitifs et durables nécessite une production de connaissance et une innovation soutenues, capables

d'accompagner les transitions comme celle du numérique ou de l'écologie. La France défend la pleine prise en considération de ces questions éducatives et scientifiques dans les initiatives, les débats et politiques européennes et internationales agricoles et rurales. Souligné lors des États généraux de l'alimentation, le renouvellement des générations doit en effet être une véritable opportunité de transformation de nos systèmes, qui doivent rester attractifs pour les jeunes.

POUR UNE VISION STRATÉGIQUE DE L'AGRICULTURE DÉBATTUE, DÉFINIE ET PORTÉE COLLECTIVEMENT EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

La France travaille avec tous ceux qui contribuent à porter des solutions durables par les échanges d'idées, de bonnes pratiques, et des solutions concrètes puisées à la fois dans la science et l'expérience. L'action des pouvoirs publics ne peut

être efficace seule et doit s'appuyer et se coordonner avec tous les acteurs des systèmes de production et de consommation, et en particulier les agriculteurs, pêcheurs et sylviculteurs. Ainsi, pour assurer une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous, il est nécessaire de renforcer les liens entre les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les consommateurs, les citoyens et bien sûr l'État. Une coordination accrue également avec les acteurs de la recherche et de l'innovation, les opérateurs économiques, la société civile et les citoyens, aussi bien à l'échelle nationale, européenne qu'internationale, est fondamentale (ex : GISA ou EGA). En effet, la transition vers des systèmes alimentaires durables s'appuie sur des femmes et des hommes compétents, porteurs d'innovation, ancrés dans leurs territoires tout en étant mobiles et ouverts sur les enjeux européens et mondiaux. Les acteurs de demain doivent être préparés à ces échanges internationaux et à la recherche multi-acteurs de solutions.



PARTIE 3

LES AXES STRUCTURANTS DE NOTRE ACTION EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

En cohérence avec la stratégie européenne et internationale du Gouvernement, la stratégie se structure autour de quatre axes de travail prioritaires. À travers ces chantiers de travail, le MAA souhaite contribuer à la construction d'une Europe forte, économiquement performante et promouvoir partout dans le monde la transition vers des systèmes durables et renforcer à l'international le rayonnement de nos acteurs et savoir-faire. Le MAA souhaite coordonner son action avec l'ensemble des parties prenantes des secteurs qui le concerne aux échelles européenne et internationale.

L'intégration et la mobilisation de l'ensemble des agents et partenaires du MAA est gage de succès, ainsi que l'articulation de la stratégie du MAA avec les stratégies internationales des établissements, opérateurs sous sa tutelle et autres partenaires.



AXE 1

Contribuer à la construction d'une Union européenne forte, ouverte sur le monde et protégeant ses intérêts

Dans une période marquée par des débats sur l'avenir de l'Union européenne et sur l'impact de la mondialisation sur les secteurs agricoles et agroalimentaires, l'objectif de la France est de contribuer, à travers les politiques qu'elle porte, à doter à nouveau l'Europe d'une vision stratégique pour ces secteurs à même de répondre aux attentes de ses producteurs comme de ses consommateurs et citoyens, ainsi qu'aux enjeux de souveraineté

et de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Parce que l'agriculture, l'agroalimentaire, la forêt et la pêche sont au cœur du projet européen, la France porte l'ambition d'une Union européenne forte, à même d'accompagner le renforcement économique des filières afin de leur permettre de s'adapter à la nouvelle donne du marché européen et mondial et de répondre à la demande des citoyens européens.

CONSTRUIRE UNE PROCHAINE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) QUI RÉNOVE LA CONFIANCE AVEC ET ENTRE LES AGRICULTEURS, LES CITOYENS ET LES CONSOMMATEURS DE L'UNION EUROPÉENNE

La PAC demeure une politique européenne fondatrice (Rome, 1957), mais c'est aussi une politique d'avenir, pleinement en phase avec les priorités de l'Union européenne : l'emploi, la croissance, l'investissement, la jeunesse, l'innovation et la recherche. La PAC constitue une réponse incontournable aux défis de l'Union Européenne, notamment en termes de souveraineté alimentaire européenne, de sécurité alimentaire et sanitaire, d'emploi, de croissance économique, de préservation des ressources naturelles, de climat et de développement rural. La PAC constitue une politique économique indispensable pour permettre à l'ensemble des agriculteurs européens de disposer d'un revenu équitable, moins exposé aux aléas du marché, ainsi que d'une sécurisation économique de leur exploitation. Son rôle est fondamental pour répondre à l'ambition d'une Union européenne plus résiliente face à la mondialisation et de lutter contre le défi majeur que constitue le changement climatique. Au fil des réformes, la PAC a pris davantage en compte les enjeux environnementaux et le développement territorial et est devenue la seule politique qui conçoit la multifonctionnalité de l'agriculture et prévoit un cadre de rémunération pour des pratiques agricoles durables sur l'ensemble des territoires européens. En prenant en compte la multisectorialité des systèmes alimentaires, la PAC permet de répondre à 12 des 17 objectifs du développement durable (ODD), qui sont au cœur du projet européen. Ainsi, la France promeut à l'international l'importance et la nécessité de mettre en place des politiques encadrant le secteur agricole.

Le Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) correspond à la déclinaison du premier pilier de la PAC pour les Outre-mer⁽¹⁾. Conformément à l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, il constitue une réponse adaptée aux besoins spécifiques de ces territoires, qui évoluent dans un contexte géographique et climatique très différent de celui connu dans l'hexagone. Modifié annuellement et prochainement soumis à révision, le POSEI s'adapte constamment aux besoins identifiés par les Outre-mer et intègre pleinement les réflexions des filières dans son élaboration comme dans sa mise en œuvre. Afin de remplir au mieux l'objectif d'augmentation de la production dans les Outre-mer, et contrairement à ce qui est fait en métropole, il s'agirait d'objectiver l'octroi des aides en adossant le bénéficiaire au respect de critères individuels.



L'Union européenne doit être le chef de file d'une agriculture familiale et durable, permettant à la fois une transition écologique, de meilleures pratiques agricoles permettant de répondre aux attentes des citoyens et une juste rémunération des différents acteurs, tout en imposant les mêmes règles aux pays exportant vers l'Union européenne.

La PAC est appréciée par les citoyens européens qui reconnaissent son intérêt et défendent son avenir. La dernière consultation publique de la Commission, tout comme les travaux menés dans le cadre des EGA, témoignent de leurs préoccupations quant au fait de pouvoir disposer d'une alimentation de qualité, traçable, saine et durable. Près de 90 % des répondants ont souligné la réelle valeur ajoutée d'une politique agricole commune à l'échelle de l'Union européenne afin notamment de garantir des conditions équitables dans le cadre du marché unique et de mieux répondre aux enjeux communs tels que l'environnement et le climat.

La PAC doit néanmoins continuer à évoluer afin de répondre aux nouvelles attentes des citoyens européens et afin de rénover le contrat social qui lie les agriculteurs à la société, dans une logique de transparence et de confiance. Tout en maintenant son objectif premier de réponse à la souveraineté alimentaire européenne et à la sécurité alimentaire et sanitaire des citoyens européens, la PAC doit constituer une politique d'avenir à même d'accompagner la transition vers des systèmes agricoles durables. Dans ce cadre, elle doit encourager et favoriser une économie européenne faiblement émettrice en gaz à effet de serre, économe en ressources naturelles et préservant la biodiversité, notamment via l'agro-écologie, par une optimisation de l'utilisation des

(1) Application en Guadeloupe, Martinique, Guyane, à La Réunion et à Mayotte, qui sont les régions ultrapériphériques françaises de l'Union européenne.

facteurs de production et par la valorisation de la biomasse sous toutes ses formes, grâce à la bioéconomie. Dans ce cadre, la PAC doit promouvoir et accompagner l'adoption par les pays membres de l'Union européenne de modes de production faiblement utilisateurs de produits phytopharmaceutiques et d'intrants de synthèse. La France plaide pour que les outils actuels soient nécessairement adaptés et simplifiés dans la PAC post-2020 et mis en cohérence pour renforcer la résilience des systèmes de production dans un contexte de multiplication des aléas de différentes natures (économiques, environnementales, sanitaires, climatiques etc.). Ils devront accompagner la transformation des systèmes afin de passer d'un modèle économique « linéaire » (extraire, produire, consommer, jeter) à un modèle circulaire, valorisant la création de richesses territorialisées, valorisant les co-produits, limitant la consommation de ressources naturelles et préservant les milieux naturels et la biodiversité. La France sera en particulier très attentive à ce que la prochaine PAC valorise et rémunère les services environnementaux, sociaux et territoriaux de l'agriculture et favorise les transitions climatique, agricole, énergétique et territoriale.

Face aux différentes crises sanitaires de ces dernières années, le rétablissement de la confiance des citoyens-consommateurs européens dans les systèmes alimentaires est l'un des enjeux des années à venir. Le cadre sanitaire et phytosanitaire européen a connu des évolutions récentes (paquet santé animale et végétale, contrôles officiels etc.) mettant l'accent sur la prévention (biosécurité), qui doit être davantage intégrée dans les politiques agricoles. Souligné

lors des États généraux de l'alimentation, la France porte une démarche de redéfinition des modalités et des financements des études d'évaluation et d'autorisation des substances et des produits, ainsi qu'une demande d'amélioration de la concertation entre agences européennes, nationales et internationales. Soucieuse du respect des standards sanitaires européens, la France porte également un projet de création d'un observatoire des risques sanitaires liés aux non-conformités pour les produits agroalimentaires importés dans l'Union européenne ainsi que la création d'une task-force européenne de lutte contre les fraudes alimentaires. La PAC doit accompagner l'ambition de l'Union européenne de se doter de stratégies ambitieuses dans les domaines phytopharmaceutiques, et de l'usage des antibiotiques ou encore du bien-être animal. La France veillera ainsi à l'aboutissement d'une stratégie européenne ambitieuse sur les perturbateurs endocriniens, avec des critères d'identification communs. Elle portera également la nécessité d'une stratégie globale sur les nanomatériaux.

La PAC doit aussi renforcer son soutien à la lutte contre le gaspillage alimentaire en favorisant une réduction et une gestion durable des déchets alimentaires. En cohérence avec les objectifs de santé publique, l'éducation nutritionnelle et l'importance de la commensalité, en lien avec les notions de « bien manger » et de plaisir doivent aussi être soutenues par la PAC. Il est souhaitable que l'Union européenne se dote de stratégies ambitieuses et partagées afin de faire émerger une Europe qui protège et il est nécessaire que la PAC accompagne ces mouvements.

LA GASTRONOMIE FRANÇAISE FIGURE AU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DE L'HUMANITÉ

En 2010, l'UNESCO a inscrit le repas gastronomique des Français, en tant que pratique sociale, au patrimoine immatériel mondial. Cette catégorie, créée en 2003, a pour objectif de protéger les pratiques culturelles et savoir-faire traditionnels, au même titre que les sites et monuments.

Les Français ont, en effet, toujours eu une relation privilégiée avec leur alimentation. Cette relation a profondément marqué l'histoire, la culture et le mode de vie du pays. Manger n'est pas seulement un acte fonctionnel, c'est un plaisir quotidien et partagé qui obéit à certaines habitudes culturelles : la convivialité, la diversité alimentaire, le respect d'horaires fixes et la structuration des repas.

Dans sa décision, le comité note que la gastronomie française relève d'une « pratique sociale coutumière destinée à célébrer les moments les plus importants de la vie des individus et des groupes ». Au-delà des préparations culinaires, ce qui constitue le repas à la française, c'est la pratique sociale qui l'entoure : la convivialité, le plaisir du goût, le partage, le lien aux terroirs, l'équilibre nutritionnel (qualitatif et quantitatif) etc.

La préservation du repas à la française est l'un des objectifs du Programme national pour l'alimentation (PNA), qui part du principe que « bien manger, c'est l'affaire de tous ». À travers ce programme, plusieurs ministères se mobilisent afin de sauvegarder le repas gastronomique des Français. De nombreuses actions concrètes sont menées visant à valoriser les produits et les savoir-faire culinaires, encourager le tourisme gastronomique sur les territoires, promouvoir le modèle alimentaire français à l'étranger et transmettre ces valeurs aux jeunes générations.

METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE COMMUNE DE LA PÊCHE (PCP) EFFICACE AU SERVICE DE SES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET DE LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES

La mise en œuvre de la PCP, adoptée en décembre 2013, est un enjeu majeur pour la France. Il s'agit de parachever un modèle de gestion parmi les plus ambitieux au monde, fondé sur les meilleurs avis scientifiques, la gestion par quotas fixés selon le rendement maximal durable (RMD) et l'approche écosystémique.

Les efforts considérables de l'ensemble de la filière de la pêche française permettent de rendre atteignable dans l'Atlantique l'objectif premier de la PCP qui consiste en l'exploitation des stocks halieutiques au rendement maximum durable pour tous les stocks, progressivement et par paliers, en 2020 au plus tard. Dans cette perspective, la France défend une mise en œuvre réaliste de l'obligation de débarquement, mesure ambitieuse visant à encourager la sélectivité des pratiques et des engins et à minimiser les captures rejetées à la mer.

La France contribue pleinement aux travaux de mise en œuvre des grands axes de la PCP comme l'encadrement de la pêche en eaux profondes, la révision des grands règlements sur le contrôle et les mesures techniques ainsi que l'adoption des plans de gestion pluriannuels pour chaque grande zone de pêche. La France s'assure de la proportionnalité des obligations aux objectifs poursuivis et s'efforce de garantir la prise en compte des spécificités des activités de chaque région. Elle

œuvre à une évolution du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) vers plus de simplicité et d'efficacité. Elle est attentive aux conditions d'adoption de ces textes dont l'enjeu exige une concertation approfondie avec les États membres et les institutions européennes.

ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES POLITIQUES EUROPÉENNES AYANT TRAIT AU SECTEUR FORÊT-BOIS

En complément des enjeux environnementaux et sociaux, la forêt française constitue un secteur économique important avec près de 440 000 emplois dans la filière forêt-bois en France.

En application de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF), le Programme national de la forêt et du bois (PNFB) fixe les orientations de la politique forestière. Bien que le bois ne soit pas mentionné dans le Traité de Rome, de nombreuses politiques suivies par une dizaine de directions générales de la Commission, peuvent impacter les modalités de la gestion durable des forêts, l'utilisation des produits forestiers et l'environnement économique des entreprises (politiques de développement rural et de recherche, réglementation relatives aux aides d'État, au commerce, à la bioéconomie, à la biodiversité, à l'eau, à l'énergie, au climat, à la santé des végétaux etc.). La stratégie forestière de l'Union européenne, adoptée en 2013, tente d'assurer une certaine cohérence entre ces différents aspects des politiques européennes. À ce titre, sa révision doit faire l'objet d'un suivi attentif.



La France souhaite également promouvoir en Europe et à l'international son plan d'action pour la bioéconomie, qui a été annoncé lors de la clôture des EGA.

PORTER AU NIVEAU EUROPÉEN LA NÉCESSITÉ D'UNE MEILLEURE COHÉRENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

La transition vers des systèmes de production et de consommation durables ou la préservation de l'environnement (lutte contre le changement climatique, conservation de la biodiversité etc.) nécessitent une meilleure cohérence de la politique commerciale avec les politiques en matière environnementales, énergétiques, agricoles, de santé publique, et de développement. Tout en tenant compte de l'ensemble des objectifs de l'Union européenne et du principe d'attribution des compétences (art 7 TFUE), il s'agit notamment de veiller à la bonne articulation des objectifs des diverses politiques sectorielles avec les objectifs du développement durable (ODD) et de l'Accord de Paris. La consultation autant que possible des opérateurs privés et de la société civile peut aider à améliorer la cohérence des différentes politiques et leur application.

Les négociations commerciales ne peuvent être envisagées sans tenir compte de leurs relations avec les politiques publiques agricoles. Dans le cadre des importations de produits alimentaires en France, le respect des préférences collectives portées par l'Union européenne est indispensable (exigences en matière de droits sociaux, d'environnement, de qualité sanitaire, de propriété intellectuelle, d'indications géographiques etc.).

L'impact des choix de société sur la compétitivité internationale de nos filières doit être reconnu comme un paramètre des négociations : l'ouverture commerciale de l'Union européenne ne doit pas mettre en danger la PAC et les filières agricoles, y compris ultramarines, les plus fragiles, via une concurrence accrue et inégale au regard des choix sociétaux effectués en Europe. Ces choix doivent pouvoir être pleinement pris en compte dans les négociations commerciales menées par la Commission au nom des États membres de l'Union européenne, afin d'assurer un équilibre entre ouverture et protection. La France défend l'idée que le niveau global des concessions agricoles (contingents tarifaires) doit être déterminé, négociation par négociation, dans les limites d'une enveloppe maximale, et dans une perspective d'équilibre au sein de chaque accord des gains et concessions agricoles. La France est également très vigilante pour que nos engagements internationaux ne limitent pas notre capacité à définir les orientations de la Politique agricole commune.

La reconnaissance internationale des critères de durabilité économique, sociale, environnementale et sanitaire doit être un objectif de l'Union européenne aussi bien à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) que lors de la signature de ses accords commerciaux bilatéraux. Conformément au plan d'action gouvernemental sur la mise en œuvre du CETA, la France porte également au niveau européen des propositions pour améliorer la prise en compte du développement durable dans l'ensemble des chapitres des accords commerciaux. La France propose notamment un renforcement du caractère contraignant de ces dispositions, afin qu'elles soient soumises au mécanisme de règlement des différends de ces accords. Elle défend également la reconnaissance de l'Accord de Paris comme clause essentielle des accords politiques conclus en parallèle des accords commerciaux, afin que les dispositions de ces derniers puissent être suspendues en cas de non-respect de l'Accord de Paris. La transparence envers les élus et la société civile, et l'association étroite totale des États membres au suivi et au pilotage de ces négociations en sont les garants.

La France travaille également au rééquilibrage de la politique commerciale de l'Union européenne, qui met actuellement en avant la négociation d'accords internationaux nouveaux, de manière à ce que soit accordée une plus grande attention à la mise en œuvre des accords déjà conclus, notamment le CETA. Une véritable réciprocité, principe unanimement soutenu par les acteurs des États généraux de l'alimentation, doit être atteinte notamment en matière sanitaire et phytosanitaire. Les modalités de mise en œuvre des engagements pris de part et d'autre doivent être suivis de près, de façon à assurer la réalisation effective des bénéfices attendus de l'accord. L'articulation entre l'agenda des négociations commerciales, les autorisations sanitaires d'importation dans l'Union, et la levée des barrières non-tarifaires freinant l'accès de nos entreprises aux marchés étrangers doit être améliorée.

La cohérence des politiques européennes avec les politiques de développement est également indispensable, afin de ne pas entraver la souveraineté alimentaire, et de favoriser le bon fonctionnement des filières et des marchés locaux des pays en développement au profit des parties prenantes les plus pauvres, en particulier les agriculteurs. Elles ne doivent pas favoriser la mise en place à court ou moyen terme d'une concurrence déloyale avec les filières françaises. A contrario, les politiques de développement n'ont pas pour vocation à consolider les projets agricoles locaux directement concurrents des filières françaises. Lors des États généraux de l'alimentation, il a été souligné l'importance de favoriser l'agro-écologie et le maintien « d'une agriculture vivrière dans les pays en développement », par une mobilisation cohérente des dispositifs

d'aide au développement, et le lancement d'un nouveau plan d'action pour le commerce équitable. La France a soutenu les réformes successives de la PAC qui ont contribué à renforcer sa cohérence avec les politiques de développement, de sécurité alimentaire et de protection de l'environnement (lutte contre le changement climatique, conservation de la biodiversité, développement territorial etc.) notamment grâce à la réduction des restitutions aux exportations, le découplage des aides et leur verdissement. Dans ce cadre, la France soutient également la mise en place de cadres nationaux (responsabilité sociétale des entreprises, devoir de vigilance etc.) et internationaux (directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers, directives volontaires pour des investissements responsables etc.), qui peuvent guider les États dans la mise en place de leurs différentes politiques publiques.

La France soutient également politiquement et financièrement le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), qui permet d'apporter une assistance matérielle aux plus démunis, notamment en termes d'aide alimentaire.

DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE LA FRANCE ET DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LES NÉGOCIATIONS DU BREXIT

Conformément au souhait de la population britannique qui s'est exprimée par référendum le 23 juin 2016, le Royaume-Uni sortira de l'Union européenne le 29 mars 2019.

Les négociations relatives au retrait du Royaume-Uni ainsi qu'à sa relation future avec l'Union européenne soulèvent des enjeux aussi divers qu'importants dans le champ de compétence du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, qu'il s'agisse du budget de l'Union européenne, des échanges commerciaux, de la pêche maritime, de la sécurité sanitaire, ou de la coopération dans les domaines scientifique, technique, socio-économique et éducatif.

La France fait pleinement confiance au négociateur en chef de l'Union européenne, Michel Barnier, et à son équipe pour parvenir à un compromis équilibré avec le Royaume-Uni. Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation échangera avec toutes les parties intéressées, notamment en interministériel et avec les professionnels, dans l'objectif de contribuer à définir une position française qui préserve les intérêts des secteurs sous sa compétence et à préparer les acteurs économiques aux différentes scénarii possibles d'aboutissement de la négociation.

RENFORCER LA RECHERCHE, L'INNOVATION, LA FORMATION ET LA MOBILITÉ POUR UNE EUROPE AGRICOLE, HUMAINE ET INNOVANTE

La recherche et la formation sont fondamentales pour permettre l'innovation et la conception de modèles alimentaires résilients et durables. Les États généraux de l'alimentation ont souligné l'importance de réaliser des investissements transformants et de soutenir la recherche et l'innovation. La recherche publique doit être en priorité mobilisée sur la transformation des systèmes agricoles vers l'agro-écologie et les alternatives aux produits phytopharmaceutiques, l'alimentation humaine, l'amélioration du bien-être animal, la bioéconomie durable, le numérique et les données. Les secteurs agricole, agro-alimentaire, de la forêt et de la pêche doivent être davantage pris en compte dans la politique européenne de recherche et d'innovation dans le Framework Programme 9 (FP9) post 2020, notamment à travers le partenariat européen d'innovation. La promotion des instruments de cofinancement de la recherche, mobilisant des fonds de la Commission européenne et des États membres, reste une priorité. Par exemple, le Programme conjoint européen One Health est un projet recherchant l'alignement et l'intégration des politiques sur les zoonoses alimentaires. La France soutient la continuité des approches multi-acteurs pour l'innovation.

L'innovation est nécessaire dans tous les secteurs, en particulier dans les domaines agricole et agroalimentaire. Elle permet d'assurer le développement et la compétitivité des industries agroalimentaires (IAA), qui innovent davantage que les autres secteurs manufacturiers (61 % contre 57 % hors IAA). Cette innovation est soutenue en France, notamment à travers le Programme des investissements d'avenir (PIA) ou dans le cadre des pôles de compétitivité, dont certains sont spécifiquement dédiés au secteur agricole et alimentaire. Innovante, la notion de systèmes alimentaires, qui nécessite des approches multi-sectorielles et multi-acteurs, doit être également portée et appropriée par la recherche. Parce que les acteurs eux-mêmes sont souvent source d'innovation, la recherche participative est également indispensable. Dans ce cadre, la France soutient le Partenariat européen pour l'innovation (PEI), qui compte sur la mise en réseau des acteurs du développement, de l'enseignement agricole, des agriculteurs, des chercheurs et des entreprises pour favoriser l'innovation en agriculture.

La France travaille au renforcement de la mobilité européenne des futurs professionnels des secteurs agricole, agroalimentaire, de la pêche et de la forêt. La mobilité européenne doit être accessible à tous, dans le cadre de la formation scolaire,

par apprentissage, et tout au long de la vie des individus, gage de la construction d'une citoyenneté européenne, d'une meilleure compréhension des enjeux de l'Europe agricole et d'une plus grande compétitivité. L'accroissement de la mobilité européenne des jeunes ruraux, des étudiants et des professionnels de nos secteurs, via des instruments régionaux, nationaux et européens comme ERASMUS+, est une priorité pour la France.

Au-delà de son dynamisme dans les programmes d'échanges européens, l'enseignement agricole entend faire de l'ouverture aux questions européennes et internationales l'un des marqueurs de ses enseignements. C'est ainsi que les établissements et les enseignants seront invités à mobiliser toutes les marges d'autonomie dont ils disposent pour sensibiliser les élèves aux questions européennes en matière d'alimentation, d'environnement, de lutte contre la faim et de la malnutrition, de développement des territoires, de protection du patrimoine, d'ouverture culturelle etc. L'objectif est de permettre aux futurs acteurs du monde agricole de mieux appréhender les défis et leur complexité, les négociations et les différentes positions sur les sujets agricoles européens.



LE CONTINUUM FRANÇAIS RECHERCHE - INNOVATION - FORMATION - CONSEIL, UN DISPOSITIF ORIGINAL EN EUROPE

Le dispositif de recherche agronomique et vétérinaire français repose sur des organismes de recherche et des établissements supérieurs reconnus : l'INRA, le Cirad, l'IRD, l'IRSTEA, le CNRS, les écoles supérieures d'ingénieurs et vétérinaires... Créé en 2015, l'Institut Agronomique, Vétérinaire et Forestier de France (IAVFF-Agreenium) regroupe 14 établissements d'enseignement supérieur, des organismes de recherche (INRA, Cirad, IRSTEA) mais aussi l'Anses, avec pour mission l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de recherche et de formation communes à ses membres, aux niveaux national, européen et international. Au-delà de ces établissements, les Instituts Techniques Agricoles (ITA) et Agro-industriels (ITAI), spécialisés par filières de productions agricoles ou de transformations, sont implantés sur l'ensemble du territoire français. Coordonnés au sein de deux associations « têtes de réseau » (ACTA et ACTIA), ils forment un réseau reconnu par les pouvoirs publics et complémentaire de la recherche académique (INRA, IRSTEA, etc), avec qui ils travaillent étroitement. Les Instituts techniques sont des organismes de recherche appliquée, d'appui technique, d'expérimentation, d'expertise, de formation et d'information. Ils sont qualifiés par le MAA pour la réalisation de mission d'intérêt général au service de la compétitivité des filières. Ils ont une mission opérationnelle d'adaptation au terrain et ils jouent, à ce titre, un rôle essentiel dans la création et la diffusion des innovations en agriculture et dans son aval. Les Chambres d'agriculture et les Organismes Nationaux à Vocation Agricole et Rurale (ONVAR) sont également des acteurs importants de l'accompagnement de l'innovation en agriculture. Elles participent au développement d'innovations ascendantes issues des agriculteurs et prenant en compte leurs besoins, et s'appuyant sur les territoires. Les Chambres d'agriculture jouent également un rôle important dans le transfert des innovations vers le plus grand nombre d'agriculteurs.

Le continuum constitué par les institutions de recherche, les établissements d'enseignement agricole, les instituts techniques, les organisations professionnelles agricoles et les Chambres d'agriculture est une force de la France en matière d'innovation, en Europe et à l'international.

AXE 2

Accompagner la transition vers des systèmes porteurs de solutions durables

La France soutient que l'agriculture, l'agroalimentaire, la forêt et la pêche sont des secteurs stratégiques porteurs de solutions durables. Elle promeut à l'échelle européenne et internationale l'idée que la transition vers des systèmes de production et de consommation durables, dans toute leur diversité et leur lien avec leur territoire, est une solution pour faire face aux différents défis globaux tels que la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement (le changement climatique, la conservation de la biodiversité) ou encore les migrations croissantes. La France soutient que cette transition doit se faire dans le cadre d'une mondialisation maîtrisée, coordonnée et régulée, impliquant l'ensemble de ses parties prenantes.

RENFORCER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE MONDIALE

La sécurité alimentaire mondiale est de plus en plus vulnérable aux aléas climatiques, sanitaires, économiques et géopolitiques. Les secteurs agricoles et alimentaires sont des déterminants majeurs de la lutte contre l'insécurité alimentaire et

nutritionnelle et plus généralement de l'atteinte des objectifs du développement durable, notamment l'ODD 2, dont le but est d'éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

La vision française de la sécurité alimentaire et nutritionnelle repose sur les quatre piliers qui la définissent dans les organisations onusiennes : l'accès physique, économique et social à l'alimentation, la disponibilité de la nourriture, la qualité sanitaire et nutritionnelle des produits et la régularité de l'accès, de la disponibilité et de la qualité des aliments. La France est engagée dans la lutte contre le triple fardeau de la malnutrition, aussi bien la sous-nutrition que la carence en micronutriments et l'obésité au niveau national et international via son aide publique au développement (APD). Réaffirmé lors des EGA, l'alimentation est un déterminant majeur de la santé et qu'un bon équilibre nutritionnel est indispensable pour prévenir de l'obésité et de nombreuses maladies chroniques.

L'insécurité alimentaire mondiale est majoritairement due au manque d'accès à l'alimentation et à l'eau. La majorité



des personnes en situation d'insécurité alimentaire sont des agriculteurs, notamment familiaux. C'est pourquoi, le MAA soutient le renforcement de l'agriculture familiale, productrice de richesse et d'emplois et respectueuse des écosystèmes, en promouvant à l'international l'adoption de politiques agricoles, le renforcement de l'intégration régionale, la structuration des marchés agricoles, le développement de filières, l'appui aux organisations paysannes, l'accès équitable à l'eau, la sécurisation du foncier, la lutte contre la dégradation des terres etc. La France est également impliquée dans la lutte contre la malnutrition maternelle et infantile et est un contributeur de l'aide alimentaire internationale (dans le respect de la convention de Londres).

Par ailleurs, l'Afrique subsaharienne demeure la région du monde où la prévalence de la sous-alimentation est la plus élevée (22,7 % de la population en 2016), en grande partie due à la prolifération des conflits et aux chocs climatiques. En particulier, la zone sahélienne concentre de multiples difficultés : conditions naturelles difficiles, sols fragiles et dégradés, irrégularité des précipitations, insécurité notamment avec la présence de groupes terroristes etc. La France a choisi de mobiliser ses efforts en priorité dans cette région, notamment à travers l'Initiative Sahel, qui articule les problématiques de sécurité avec le développement, afin de favoriser un développement durable et la réduction des vulnérabilités.

La France a été un acteur majeur de la réforme du Comité de la sécurité alimentaire (CSA) en 2009, qui a fait suite à la crise alimentaire de 2008. Il s'agissait d'ouvrir la gouvernance du CSA, au-delà des 124 pays membres, à la société civile et au secteur privé et de le doter d'un Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) ayant vocation à apporter des éléments d'analyses de la recherche et des experts pour éclairer la prise de décision par les politiques. La France soutient politiquement et financièrement le CSA, qu'elle considère comme l'enceinte la plus inclusive en matière de gouvernance de la sécurité alimentaire et la nutrition. La France promeut l'application des recommandations pour les pays membres et les lignes directrices volontaires du CSA et souhaite apporter un soutien au HLPE. De plus, la France est très impliquée à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qu'elle considère comme une instance indispensable à la gouvernance mondiale en termes d'agriculture, d'alimentation durable et de sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'appui de la France à la FAO se concrétise à travers la mise en œuvre d'un accord cadre entre le gouvernement français et la FAO, qui met en avant des priorités partagées.

La France porte également ses positions sur les thématiques de l'agriculture durable et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les instances telles que le G20, le G7 ou l'OCDE.

Au niveau français, le Groupe interministériel sur la sécurité alimentaire (GISA), co-présidé par le MAA et le MEAE, a été créé suite à la crise alimentaire de 2008 pour effectuer un travail de veille sur la situation alimentaire des pays en développement et préparer le cas échéant des positions françaises concertées sur ce sujet.

ACCOMPAGNER LA TRANSITION VERS DES SYSTÈMES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION DURABLES ET MULTI-PERFORMANTS

La France souhaite contribuer au niveau international à la nécessaire transition vers des systèmes de production et de consommation durables. Cette transition nécessite des actions conjointes dans de nombreux secteurs. La France s'appuie sur sa politique nationale, qui prend en compte l'intersectorialité des questions alimentaires et de la forêt (Plan national d'adaptation au changement climatique, Plan national forêt bois, Stratégie nationale pour la biodiversité, Stratégie nationale bas-carbone, Plan Ambition Bio, Programme national pour l'alimentation etc.). Cette prise en compte a été rendue possible par des processus d'élaboration collective des politiques, fondés sur une très large concertation avec l'ensemble des parties concernées. C'est dans cette approche multisectorielle que la France souhaite renforcer la multi-performance de ses politiques et de ses territoires, tant sur les plans économiques que sociaux, sanitaires et environnementaux.

La France promeut à l'échelle européenne et internationale la construction de systèmes de production et de consommation plus résilients, moins émetteurs de gaz à effet de serre, économes en ressources naturelles et plus respectueux de la biodiversité, de l'environnement, des femmes et des hommes, qui sont au centre du processus de changement. L'agriculture, la forêt, l'élevage, la pêche et l'aquaculture, sont directement impactés par le climat et ses variations. Ainsi, l'adaptation de ces secteurs au changement climatique est une obligation pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Ces secteurs peuvent être de véritables leviers pour lutter contre le changement climatique, qui d'après le GIEC, est « sans équivoque et [...] sans précédent depuis des décennies voire des millénaires. Ils peuvent réduire leurs propres émissions de gaz à effet de serre, ainsi que celles des autres secteurs, notamment par la réduction des intrants

de synthèse grâce à l'agro-écologie, par la gestion intégrée des cultures et de l'élevage, par la production de carbone vert issu de la photosynthèse, en stockant du carbone dans les sols également grâce à l'agro-écologie et à la gestion durable des forêts et des prairies. En ce sens, la France est bien placée puisqu'elle dispose de très grandes superficies forestières à gérer durablement, notamment en Guyane, qui abrite la plus grande étendue forestière européenne.

Plus largement, il s'agit de promouvoir des chaînes de transformation et des modes de distribution et de consommation alimentaire responsables, qui limitent les pertes et le gaspillage alimentaire et privilégient les principes de la bioéconomie et de l'économie circulaire.

L'étude prospective de l'INRA et du Cirad AgriMonde Terra soutient qu'en 2050, les sols devront permettre d'alimenter une population mondiale estimée à 9,7 milliards d'habitants, tout en participant à la lutte contre le changement climatique

avec un rôle essentiel des forêts. La préservation des sols est ainsi un sujet prioritaire pour la France, notamment à travers la préservation du foncier agricole et la mise en œuvre de politiques et mesures permettant d'enrichir et de séquestrer du carbone dans les sols. Dans ce cadre, la France défend particulièrement l'initiative « 4 pour 1000 » : « Les sols pour la sécurité alimentaire et le climat ». Une étude de faisabilité est par ailleurs menée en 2018 par l'INRA pour déterminer le potentiel de séquestration du carbone dans les sols français. La France souhaite également faire connaître et encourager les initiatives des professionnels français de l'élevage visant à améliorer la durabilité des productions animales, notamment en matière de climat.

Les modes de consommation alimentaire doivent tendre vers davantage de durabilité pour réduire leurs impacts sur notre environnement naturel et social et pour préserver les ressources naturelles. La France soutient que les politiques publiques peuvent orienter les consommateurs à adapter

LE PROJET AGRO-ÉCOLOGIQUE, TÉMOIN DE LA VOLONTÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION À SOUTENIR L'AGRO-ÉCOLOGIE

Le projet agro-écologique a été lancé en 2012 et vise à donner une perspective ambitieuse et mobilisatrice à l'agriculture française, avec pour objectif d'améliorer la performance économique, sanitaire, sociale et environnementale des exploitations et des filières agricoles et alimentaires. L'agro-écologie repose sur une exploitation durable des ressources naturelles, sur la biodiversité, le bouclage des grands cycles et sur les régulations biologiques. Le projet agro-écologique est inscrit dans la "Loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt" du 17 octobre 2014.

La mise en œuvre du projet en France s'appuie sur une gouvernance collective autour d'un comité de pilotage composé des principaux acteurs de l'agriculture afin de partager cette vision et d'accompagner la transition vers une série d'actions concrètes grâce à un plan structuré autour de 10 axes : mobiliser l'ensemble des acteurs, sensibiliser et communiquer, enseigner à produire autrement, accompagner les agriculteurs, limiter l'usage de produits phytopharmaceutiques de synthèse et d'antibiotiques, soutenir financièrement les démarches agro-écologiques, s'appuyer sur la recherche et l'innovation, engager les filières vers l'agro-écologie, prendre en compte les réalités des départements d'outre-mer, promouvoir l'agro-écologie à l'international et suivre et évaluer le projet agro-écologique.

Dans le cadre de la réalisation de son plan d'action dédié à l'agro-écologie, la France se mobilise pour porter auprès de ses partenaires cette thématique. Au niveau de la FAO, la France a soutenu politiquement et financièrement le symposium de 2014 portant sur l'agro-écologie, ainsi que les dialogues régionaux au Brésil, au Sénégal, en Thaïlande en Hongrie, en Chine et en Bolivie. En avril 2018, la FAO a accueilli le deuxième symposium sur cette thématique, visant à faire passer l'agro-écologie du dialogue à l'action, qui a permis de réunir plus de 700 participants. En 2017, la France et la Hongrie ont également porté la thématique de l'agro-écologie à la COP23 à Bonn.

La France soutient la plateforme de connaissance sur l'agro-écologie qui relie plus de 1500 acteurs internationaux. Elle est membre du groupe des « Amis de l'agro-écologie » constitué de plusieurs pays qui se réunissent pour discuter de la meilleure manière de promouvoir l'agro-écologie. Les « Amis de l'agro-écologie » a été un groupe moteur dans la promotion de l'agro-écologie à la FAO, permettant de l'intégrer dans son budget et son programme régulier.

La France a aussi été, dans cet esprit, à l'origine de l'initiative « 4 pour 1000 » : des sols pour la sécurité et le climat.

leurs modes de consommation. Un vecteur essentiel de la prévention en santé et la modification des pratiques de consommation est l'éducation, notamment en milieu scolaire, ainsi que l'information positive sur la nutrition et les comportements alimentaires.

Par le biais de la restauration collective, de la lutte contre le gaspillage et du développement du don alimentaire, de l'éducation, de l'information du consommateur, de l'aide alimentaire internationale et du commerce équitable, la politique alimentaire est un déterminant important de la réduction des inégalités sociales, comme l'ont rappelé les débats dans le cadre des États généraux de l'alimentation. Ainsi, la France souhaite promouvoir en Europe et à l'international le Programme national pour l'alimentation (PNA), qui a pour ambition d'offrir à chaque citoyen les conditions du choix de son alimentation en fonction de ses souhaits, de ses contraintes et de ses besoins nutritionnels, pour son bien-être et sa santé. Cette politique intègre toutes les dimensions de l'alimentation et s'articule avec le Programme national nutrition santé (PNNS). La promotion des choix alimentaires favorables pour la santé (conjuguant équilibre nutritionnel et plaisir et assurant un haut niveau de sécurité sanitaire) et respectueux de l'environnement et du bien-être animal a été une des conclusions des États généraux de l'alimentation. Par ailleurs, la politique alimentaire est également un déterminant important de la réduction des inégalités sociales. L'essence même du PNA est le partenariat avec les acteurs privés, les collectivités territoriales et le monde associatif. L'État intervient comme un « facilitateur » et un « catalyseur » des initiatives de l'ensemble des partenaires impliqués.

De même, dans le cadre du Plan Climat, la France a décidé de se doter d'une Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée (SNDI) incluant, entre autres, les matières premières agricoles importées. La SNDI sera articulée avec l'engagement national dans les Déclarations d'Amsterdam, également signées par 6 autres pays européens.

La territorialisation de la multi-performance économique, sociale, sanitaire et environnementale est également un enjeu crucial, aussi bien en France, qu'en Europe et à l'international. Les territoires sont à la croisée des enjeux de transformations rurales et urbaines, des migrations à l'intérieur et entre les pays, d'emploi et de stabilité de la société. Leur développement économique est fondamental pour assurer un emploi pour tous, ainsi qu'une qualité de vie et de travail à leur population, en particulier aux agriculteurs. Le renforcement de cette multi-performance passe notamment par le développement de la bioéconomie, l'amélioration de la



SOLS, CLIMAT ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE : L'INITIATIVE « 4 POUR 1000 », UNE POLITIQUE PUBLIQUE D'AVENIR POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

4% est le taux de croissance annuel du stock de carbone dans les sols au niveau mondial qui permettrait de stopper l'augmentation actuelle du CO₂ dans l'atmosphère.

L'initiative « 4 pour 1000 », lancée par la France lors de la COP21, consiste à fédérer tous les acteurs volontaires, du secteur public et du privé, dans le cadre du Plan mondial d'action pour le climat (Global Climate Action Agenda). Elle vise à montrer que l'agriculture, et en particulier les sols agricoles, peuvent jouer un rôle crucial pour la sécurité alimentaire et le changement climatique et se veut complémentaire des efforts indispensables de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble de l'économie. En s'appuyant sur une documentation scientifique solide, cette initiative invite donc tous les partenaires à faire connaître ou mettre en place les actions concrètes sur le stockage du carbone dans les sols et le type de pratiques pour y parvenir (agro-écologie, agroforesterie, complémentarité agriculture-élevage, gestion des paysages etc.).

L'ambition de l'initiative est de favoriser les échanges entre les acteurs sur les moyens permettant une transition vers une agriculture productive, hautement résiliente, fondée sur une gestion adaptée des terres et des sols, créatrice d'emplois et de revenus et, ainsi, porteuse de développement durable. L'initiative vise aussi à créer un référentiel pour s'assurer que les approches mises en œuvre ont un caractère réellement transformateur. Un suivi de la mise en place effective de ce référentiel sera conduit.

LE PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION (PNA)

La politique nationale de l'alimentation est consacrée, par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, à la mise en place du PNA.

Le PNA est structuré autour de 4 axes prioritaires :

- la justice sociale et l'accès de tous à une nourriture suffisante, sûre et nutritive, répondant à leurs préférences alimentaires et permettant de mener une vie active et saine ;
 - l'éducation de la jeunesse à une alimentation équilibrée et à un comportement alimentaire responsable, qui doit s'accompagner d'une valorisation des métiers de l'alimentation ;
 - la lutte contre le gaspillage alimentaire, par l'information des consommateurs sur les bonnes pratiques, mais aussi par le renforcement des dons de produits aujourd'hui détruits ou jetés (loi n°2016-138 du 11 février 2016), ainsi que par la promotion d'activités d'insertion via l'activité économique permettant de valoriser ces produits ;
 - l'ancrage territorial pour soutenir le modèle agricole français, les industries agroalimentaires françaises et les emplois qu'ils représentent sur tout le territoire, en valorisant les signes de qualité et d'origine, en favorisant l'approvisionnement de proximité dans la restauration collective, en s'appuyant sur des plate-formes permettant de faire se rencontrer offre et demande.
- Le PNA est au carrefour de multiples enjeux :
- la sécurité alimentaire, par la recherche de l'accessibilité de l'alimentation à tous. Il s'inscrit dans l'agenda 2030, notamment l'ODD 2 : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ;
 - la santé publique, en encourageant le secteur alimentaire à améliorer la composition nutritionnelle de ses produits et en promouvant l'éducation à la diversité et l'équilibre des régimes alimentaires ;
 - la préservation des ressources, en particulier par la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
 - l'efficacité économique, par la valorisation des ancrages territoriaux ;
 - la valorisation de la durabilité des modes de production et des modèles alimentaires.

Ce programme mérite d'être largement promu aux niveaux européens et international.

Les axes du PNA constituent ainsi un support intéressant pour faire rayonner l'excellence de nos filières et de notre patrimoine alimentaire français.

connexion des producteurs aux marchés nationaux et internationaux, le développement de politiques de prévention et de gestion des risques ou encore l'utilisation des signes d'identification de la qualité, notamment liés à l'origine (appellations d'origine et indications géographiques) et des produits issus de l'agriculture biologique. L'importance des initiatives locales et le rôle de l'État dans leur soutien a notamment été souligné lors des États généraux de l'alimentation. Les systèmes alimentaires territoriaux, qui croisent les concepts de territoire et de filière agroalimentaire, sont basés sur un patrimoine naturel, technique et culturel, dans une logique de proximité et une gouvernance à ancrage territorial. C'est pourquoi la France porte ce concept et promeut l'élaboration et la dissémination des projets alimentaires territoriaux, qui prennent en compte les aspects environnementaux, nutritionnels et de justice sociale. Ces derniers, mis en place par les collectivités territoriales peuvent être des vecteurs d'emplois, de développement économique et favorisent un accès pour tous à une alimentation saine et de qualité.

L'accompagnement de la transition vers des systèmes de production multi-performants passe également par des acteurs du développement ainsi qu'au travers du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), dont le MAA est une institution membre, qui facilitent le transfert des innovations vers les agriculteurs et la remontée des innovations issues du terrain.

L'accompagnement de la transition vers des systèmes de production multi-performants passe par les acteurs du développement agricole qui participent au transfert des innovations vers les agriculteurs et la remontée des innovations issues du terrain. À ce titre, en France, les Chambres d'agriculture jouent un rôle structurant qui pourrait être une source d'inspiration pour d'autres pays de l'Union européenne.

AMÉLIORER LA RÉPARTITION DE LA VALEUR DANS LES FILIÈRES

> La création et la répartition de la valeur

Sur le plan économique et structurel, les filières agricoles et alimentaires peuvent être caractérisées par un secteur amont (production) très atomisé et par un secteur aval (transformation et distribution) très concentré. Le pouvoir de négociation peut être déséquilibré et la répartition de la valeur défavorable au producteur au sein des différentes filières. Pour pérenniser la capacité de production agricole et

permettre la transition vers des systèmes de production et de consommation durables, l'objectif est de conforter la viabilité économique des exploitations agricoles, de créer davantage de valeur et d'en assurer l'équitable répartition entre les différents maillons de la chaîne de valeur.

À l'issue des États généraux de l'alimentation, plusieurs actions sont mises en œuvre en France pour y parvenir, notamment :

- ▶ la modification des dispositions législatives françaises relatives à la contractualisation des produits agricoles et alimentaires ;
- ▶ la mise en œuvre des plans de filière : les interprofessions, réunissant les acteurs de la chaîne de valeur, ont élaboré fin 2017 des plans de transformation des principales filières afin qu'elles répondent mieux aux attentes sociétales et garantissent un juste prix aux producteurs. Ces plans définissent, par filière, des objectifs de transformation sur plusieurs axes à moyen terme : contractualisation, montée en gamme, modes de production (respectueux de l'environnement, respect du bien-être animal etc.), segmentation de l'offre, positionnement et diversification des produits et des marchés, export, recherche, développement et innovation, compétitivité, transition énergétique et climatique etc. ;

nement, respect du bien-être animal etc.), segmentation de l'offre, positionnement et diversification des produits et des marchés, export, recherche, développement et innovation, compétitivité, transition énergétique et climatique etc. ;

- ▶ le déploiement du plan national d'actions de la stratégie nationale de la bio-économie, publié en février 2018 : il permet l'utilisation innovante de la biomasse en cascade, qu'elle soit alimentaire ou non alimentaire ;
- ▶ l'élaboration d'un nouveau programme Ambition Bio.

La question du partage de la valeur et de la rémunération des agriculteurs est largement consensuelle au sein des pays tiers. Elle ne peut être séparée de celle de la sécurité alimentaire et de l'accès de tous à une alimentation de qualité en particulier pour les plus vulnérables, enjeu qui concerne tous les pays, à des niveaux différents. C'est pourquoi la France soutient et promeut en Europe et à l'international une meilleure répartition de la valeur entre les acteurs des systèmes de production. Les agriculteurs et salariés agricoles



doivent pouvoir vivre dignement de leur métier. La structuration des filières et le regroupement des agriculteurs par le biais des coopératives, des organisations de producteurs et des interprofessions, ainsi que l'utilisation de signes de qualité peuvent être des moyens d'assurer une meilleure répartition de la valeur.

> Promouvoir l'utilisation des indications géographiques au sein des filières

Les indications géographiques (IG) sont des instruments efficaces pour le développement rural, la responsabilisation des producteurs locaux, la création et la répartition équitable de la valeur tout au long de la chaîne de production. Elles permettent aux territoires, attachés à leurs traditions, de

INDICATION GÉOGRAPHIQUE EN AFRIQUE DU SUD :

Les lycéens de l'enseignement agricole, les collectivités et les États mobilisés pour protéger et valoriser les produits et terroirs Sud Africains

En Afrique du Sud, en dehors du secteur vins et spiritueux, il n'existait pas avant 2015 de réglementation spécifique concernant les indications géographiques. Pour appuyer les filières agricoles et alimentaires dans l'élaboration de nouvelles indications géographiques et la rédaction des cahiers des charges, le Département de l'agriculture du Western Cape a fait appel à l'expertise de l'INAO dans le cadre de la coopération décentralisée qui existe entre la province du Western Cape et la région Bourgogne-Franche-Comté, qui intègre ses lycées agricoles. Depuis 2015, les cahiers des charges de cinq indications géographiques potentielles sud-africaines sont à l'étude : les fleurs du Cap, le brandy du Cap, le rooibos de Wupperthal, Honeybush et huile d'olive du Cap.

Cet exemple illustre l'importance de la promotion des IG à l'international et son rôle dans leur protection. Ainsi, plus les autorités françaises diffusent le concept d'IG, et en particulier ses composantes rurales et socio-économiques, plus le dialogue est facilité avec les pays tiers sur les questions de protection des IG. En effet, un pays attaché à ses IG sera plus à même de comprendre la nécessité de les protéger et sera potentiellement plus enclin à respecter les IG françaises.

valoriser leurs atouts sur les marchés intérieurs et extérieurs. Pour le consommateur, elles sont garantes de l'origine et de la spécificité du produit qu'il achète et qu'il est disposé à payer plus cher. Pour le producteur, elles offrent un accès au marché et une rémunération supérieure au produit équivalent sans indication géographique, contribuant à sécuriser son activité.

En étant nécessairement liées à leur milieu géographique, les indications géographiques sont un bon levier de développement local et de lutte contre l'exode rural et ce, pour la filière professionnelle toute entière. Sur le marché international, les produits sous IG ont une image bien spécifique, ce qui fait leur succès notable à l'export. En étant exportées, elles participent également à la promotion de leur territoire et au développement du tourisme lié à la gastronomie et aux terroirs. À la différence des marques, l'IG est rattachée à son terroir et leur production ne peut être délocalisée. L'IG permet ainsi de protéger le savoir-faire traditionnel issu de ce lieu géographique et de l'y maintenir. Ce sont des pans entiers de la culture locale ou régionale ainsi qu'une fierté légitime pour les acteurs de la filière qui peuvent ainsi être préservés.

Les pays en développement recelant un fort potentiel d'IG, les autorités françaises sont engagées dans divers projets visant à former les producteurs, consolider le système institutionnel et réglementaire national ou régional et faire fructifier le potentiel local. La France agit en faveur des IG au sein d'organisations internationales telles que la FAO ou l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), en lien étroit avec diverses structures impliquées sur ce sujet, telles que l'INAO, le Cirad, l'ONG oriGIN etc. Les autorités françaises sont extrêmement vigilantes pour s'assurer que les accords passés par l'Union européenne avec les pays tiers comportent les meilleures clauses pour faire respecter les IG chez nos partenaires. En conséquence, certains de ces accords comportent des avancées notables pour la reconnaissance et la protection des IG dans le commerce international.

En promouvant les IG à l'international, le MAA encourage les pays tiers à mettre en place leurs propres IG et à adopter une réglementation convergente avec celle de l'Union européenne, via des actions de coopération qui contribuent à réduire les usurpations des IG françaises.

Enfin, la nécessité d'intégrer la protection de l'environnement et le respect du bien-être animal dans la définition et la gestion des IG doit être promue à l'international.

> Promouvoir le développement de l'agriculture biologique dans le monde

L'agriculture biologique est un mode de production respectueux de l'environnement, du bien être animal et de la biodiversité, qui peut apporter des solutions face aux changements climatiques. L'agriculture biologique est un secteur économique en croissance en France, en Europe et dans le Monde avec près 2,4 millions d'exploitations agricoles, et représente plus de 1,1 % de la SAU mondiale. Ce développement est notamment tiré par un marché des produits biologiques en forte croissance atteignant 80 milliards d'euros en 2015, essentiellement concentré en Amérique du Nord et en Europe. La France représente le 3ème marché pour les produits biologiques dans le monde avec près de 8 milliards d'euros en 2017.

Le développement de l'agriculture biologique est lié au dynamisme de marché, au développement des normes et des standards ainsi qu'à la demande croissante des citoyens et consommateurs pour des produits sains, respectueux de l'environnement et rémunérant dignement leurs producteurs. L'agriculture biologique est notamment définie par le Codex Alimentarius et également par la réglementation européenne, qui s'applique de fait à la moitié du marché mondial (incluant les importations). Par ailleurs, plus de 87 États ont élaboré et adopté des réglementations permettant d'encadrer et de garantir le développement de l'agriculture biologique.

Le développement de filières de produits biologiques permet de diffuser des pratiques de production durables, résilientes et adaptées aux territoires. L'augmentation de l'approvisionnement du marché européen en produits biologiques, notamment tropicaux, est un outil vertueux de développement, permettant par des prix plus élevés d'augmenter la valeur ajoutée de la production et de permettre un développement économique adapté et respectueux des territoires.

Les autorités françaises soutiennent le développement de l'agriculture biologique dans le monde, notamment par la promotion de ses principes inscrits dans la réglementation européenne. Les autorités françaises soutiennent les actions de la Commission européenne pour développer des accords commerciaux sur les produits biologiques basés sur une équivalence réciproque, tels que le prévoit le plan d'action de la Commission européenne de 2014. L'objectif est de favoriser le développement de réglementations et de systèmes de contrôles qui garantissent la qualité des produits biologiques

ORGANISATION DU CONGRÈS MONDIAL DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (IFOAM) EN 2020 À RENNES

IFOAM (International Foundation of Organic Agriculture Movements) est une association internationale travaillant au développement de l'agriculture biologique et rassemblant 800 membres couvrant plus de 100 pays. Ses membres sont des associations, des fédérations ou bien des entreprises œuvrant dans le secteur de l'agriculture biologique. Il s'agit d'une organisation influente sur les questions d'agriculture biologique, notamment dans l'orientation que peuvent prendre les réglementations nationales ou régionales. L'IFOAM est par ailleurs un interlocuteur reconnu par les organisations internationales.

La France organisera le prochain congrès mondial de l'Agriculture Biologique en 2020 à Rennes, autour de l'ITAB⁽²⁾, membre français d'IFOAM. Cet événement est un moment important pour le secteur, à fois pour les orientations politiques qui peuvent être prises, mais également pour les échanges et le développement de nouveaux partenariats économiques et scientifiques.

(2) Application en Guadeloupe, Martinique, Guyane, à La Réunion et à Mayotte, qui sont les régions ultrapériphériques françaises de l'Union européenne.



pour le consommateur européen et une équité pour les producteurs européens. De même les autorités françaises apportent leur concours, notamment via la mobilisation de leur expertise, pour soutenir les initiatives et le développement de réglementations et politiques de développement de l'agriculture biologique.

RENFORCER LA SÉCURITÉ SANITAIRE

Le renforcement de la sécurité sanitaire, représente un enjeu pour les consommateurs et nécessite la mise en place de dispositifs de recherche, de référence, de surveillance, d'alerte et de sanction plus efficaces. La prévention des crises sanitaires par le renforcement des capacités de surveillance et d'intervention est ressortie comme une action prioritaire des États généraux de l'alimentation. À l'international, la France prône un renforcement des capacités des services vétérinaires et de protection des végétaux, des

LE CONCEPT « ONE HEALTH » (« UNE SEULE SANTÉ »)

L'approche « One Health » (« une seule santé ») a été initiée au début des années 2000. Elle promeut une approche intégrée, systémique et unifiée de la santé publique, animale, santé végétale et santé des écosystèmes et de la biodiversité aux échelles locales, nationales, régionales et mondiales. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) ont réaffirmé en 2011 l'importance et l'utilité de cette approche dans une note tripartite.

La France encourage cette approche qui a pour objectif d'améliorer la santé et la sécurité sanitaire des populations, notamment dans les pays en développement. Les actions, doivent également prendre en compte la prévention, moins coûteuse que l'intervention en cas de crise, et le contrôle des zoonoses à leur source animale. Cela passe en particulier par le renforcement des capacités des services gouvernementaux (de santé publique, vétérinaires et phytosanitaires), de la coordination entre les différents systèmes de santé et le développement de programmes de recherche et de formation.

agences sanitaires et institutions de recherche ainsi que des agriculteurs et des éleveurs eux-mêmes, notamment par le développement de la prévention et de la biosécurité. Cette coopération doit permettre de faire avancer le principe de réciprocité, prôné par la France. La consolidation de la coopération européenne et transfrontalière sur ce sujet est indispensable afin de renforcer la lutte coordonnée vis-à-vis des menaces sanitaires, notamment celles qui peuvent avoir des impacts en matière de santé humaine et sur les espèces et écosystèmes, y compris forestiers.

La lutte contre les résistances antimicrobiennes est aussi une priorité de l'action internationale de la France. Le modèle appliqué en France (Ecoantibio) devra être promu à l'international en mettant en avant ses facteurs de réussite, notamment l'engagement fort de l'ensemble des acteurs et plus spécifiquement des vétérinaires et des éleveurs. La France, en collaboration avec l'Union européenne, poursuivra la lutte contre l'utilisation des antibiotiques comme facteurs de croissance en élevage, qui représente une pratique de concurrence déloyale dangereuse pour la santé publique, en promouvant leur interdiction partout dans le monde. De même, la France soutient en Europe et à l'international que l'utilisation de produits phytopharmaceutiques ne doit pas nuire ni à l'environnement, ni à la santé humaine et animale et que les pratiques alternatives à leur recours doivent être développées.

Le renforcement de la sécurité sanitaire s'accorde aussi avec le soutien aux modes de production faiblement utilisateurs de produits phytosanitaires, comme l'agro-écologie. La promotion de ce système agricole passe par une politique intégrative s'appuyant sur le développement et la valorisation des plans existants dans ces domaines, parmi lesquels : EcoPhyto, Ecoantibio, Ambition Bio, Semences et plants pour une agriculture durable, plan de développement durable de l'apiculture, Programme national pour l'alimentation et la stratégie pour le bien-être des animaux.

Le respect des normes sanitaires et phytosanitaires est un enjeu majeur sur lequel fonder la politique commerciale de l'Union européenne, notamment avec la reconnaissance de la qualité des services publics officiels sanitaires.

ACCROÎTRE LES COMPÉTENCES, L'EMPLOYABILITÉ, LA MOBILITÉ CHOISIE DES FUTURS PROFESSIONNELS ET RENFORCER LES DISPOSITIFS DE FORMATION ET DE RECHERCHE À L'INTERNATIONAL, EN PARTICULIER AU PROFIT DES JEUNES ET DES FEMMES

L'agriculture, la pêche et l'aquaculture, en particulier familiale, et l'agroalimentaire sont des secteurs à forte capacité d'emploi, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en voie de développement. Ainsi, la France souhaite renforcer l'attractivité des métiers agricoles et alimentaires, de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que l'adéquation des formations aux besoins. Les entreprises locales ou étrangères implantées à l'étranger doivent bénéficier de personnel qualifié et bien formé.

Les structures de recherche et d'enseignement français ont dans leurs missions un volet de coopération internationale obligatoire. Dans ce cadre, le dispositif d'enseignement agricole français, conformément aux engagements internationaux de la France entend contribuer à l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité avec l'enseignement général, à promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie dans les domaines agricoles, vétérinaires et forestiers, en France et à l'étranger.

Par les échanges internationaux d'étudiants et l'appui aux dispositifs de formation des pays partenaires, la France

contribue à développer les opportunités locales et internationales d'emplois. De même, la France continue son action en matière d'éducation au développement et à la solidarité internationale des jeunes ruraux et futurs professionnels. À ce titre, la France s'attache à accroître significativement et durablement le financement international de l'éducation de base et souhaite augmenter progressivement sa contribution à ce secteur (CICID, 2016). En outre, la Summer school, organisée chaque année par l'École nationale des services vétérinaires, attire des fonctionnaires de nombreux pays et permet de faire rayonner le modèle et l'expertise français. Grâce aux bourses financées par le MAA, de nombreux pays peuvent y participer, permettant ainsi de compléter des négociations en cours et de renforcer des coopérations.

La France souhaite également développer la formation et l'information des citoyens, des enseignants, des prescripteurs de santé sur les enjeux européens et internationaux liés à l'alimentation et la nutrition. Par la coopération éducative et scientifique et les échanges entre professionnels, le MAA entend aussi promouvoir ses savoir-faire et échanger sur les modes de production et de consommation responsables.

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche français agricole, vétérinaire et forestier s'engagent également dans des partenariats stratégiques avec leurs partenaires des pays en développement.

ERASMUS + : 30 ANS D'OUVERTURE SUR L'EUROPE ET LE MONDE POUR LES JEUNES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Erasmus + permet une ouverture internationale hors Europe, aujourd'hui réservée à l'enseignement supérieur, mais qui devrait bénéficier aux jeunes de l'enseignement technique après 2020. Le programme permet des actions de coopération visant à développer l'innovation et à faciliter le rapprochement entre la formation et l'entreprise, pour une meilleure adéquation de l'offre de formation aux besoins en compétences des entreprises et une meilleure insertion des jeunes sur le marché de l'emploi.

Erasmus + est un programme européen qui a pour but de promouvoir :

- la mobilité à des fins d'apprentissage ;
- la coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques ;
- le soutien à la réforme des politiques.

L'enseignement agricole français et le programme Erasmus +, c'est :

- un acteur majeur du programme européen de mobilité des jeunes ;
- 7,7 millions d'euros pour les projets de mobilité et de partenariat stratégique des établissements de l'enseignement agricole, soit 6,3% du budget national Erasmus + ;
- 92 projets sélectionnés soit 6% de la totalité des projets sélectionnés au niveau national.

ACCOMPAGNER LA TRANSITION NUMÉRIQUE AU PROFIT DU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE, DE LA SYLVICULTURE ET DE LA PÊCHE

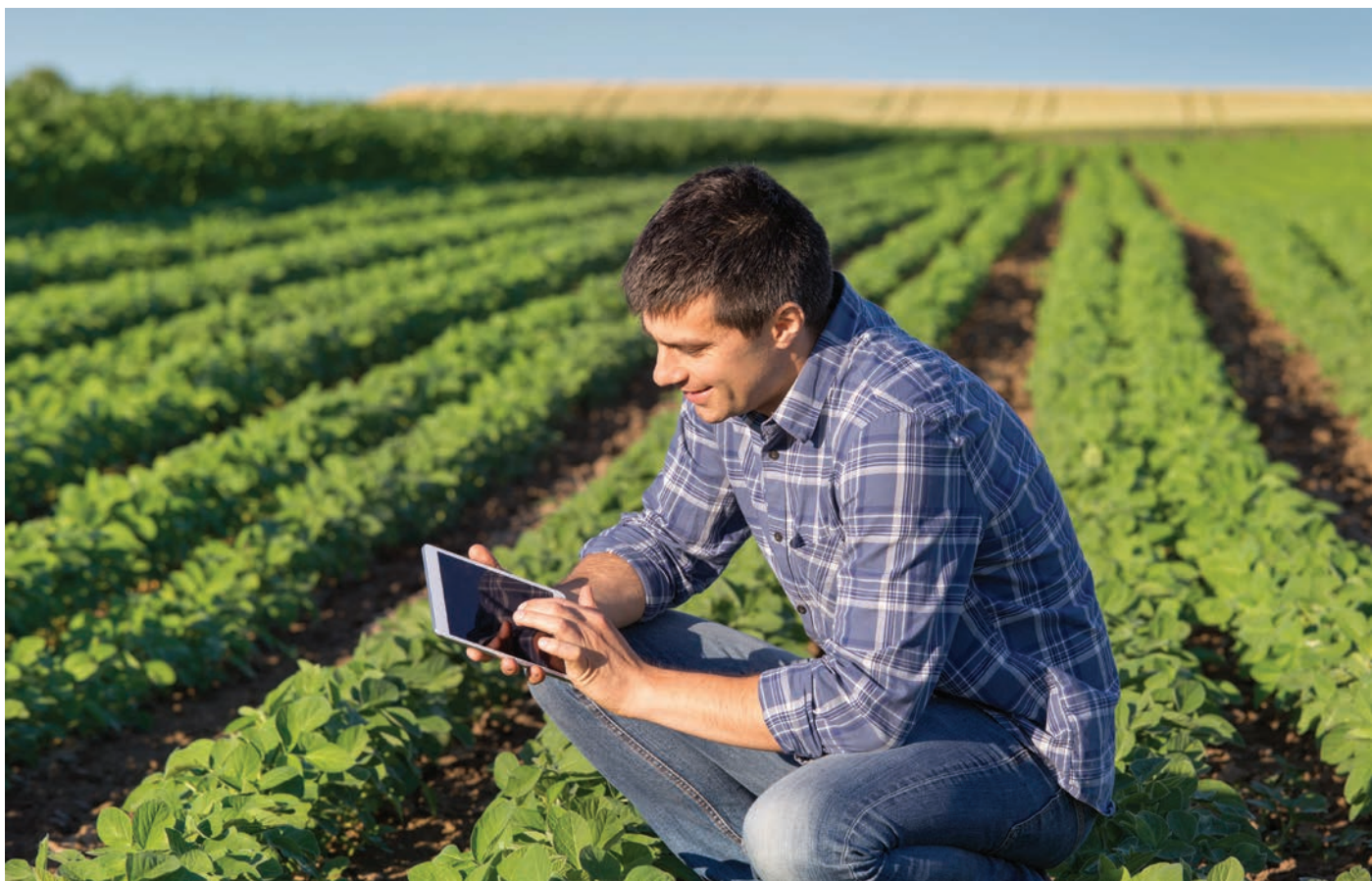
La France est engagée et soutient résolument la transition numérique pour améliorer la compétitivité et la durabilité dans l'agriculture, l'agroalimentaire, la forêt et la pêche et ainsi contribuer à la multi-performance économique, sanitaire, sociale et environnementale des exploitations et des entreprises, et souhaite établir une feuille de route sur le numérique dans les secteurs agricoles et agroalimentaires. Dans une période d'aléas économiques, sanitaires et environnementaux, les technologies numériques et la robotisation participent à la naissance d'un nouveau modèle agricole : une agriculture de précision pouvant participer à répondre aux nouveaux défis de production du vivant au XXI^e siècle et aux exigences environnementales.

Héritiers ancestraux d'une culture de la transmission et du partage, de l'information et de l'entraide, les agriculteurs se sont vite emparés des nouvelles technologies telles que les outils d'aide à la décision (OAD) et les systèmes d'observation ou d'intervention de précision (GPS, drones, robots connectés,

objets connectés, etc.), applications mobiles couvrant un très vaste spectre de leurs besoins. Ils peuvent ainsi mieux coordonner, mesurer et doser l'ensemble de leurs actes de production au quotidien : suivi des cultures, apport d'eau, réglage de l'épandage de produits phytosanitaires, traçabilité des épandages, suivi de cheptels, etc.

Dans le secteur de la pêche, les outils de déclaration et de suivi des activités sont désormais largement informatisés, des outils spécifiques restant prévus pour les navires de petite taille. L'Union européenne met en place avec le concours des États membres un répertoire électronique des activités de pêches internationales, qui sera l'un des plus complets au monde et sera en partie accessible au public.

Le traitement des mégadonnées (Big data) peut aider les entreprises à mutualiser les savoir-faire, à faciliter la prise de décisions et leur prise de risques grâce à l'analyse prédictive des données. Le numérique permet également de bâtir une nouvelle relation avec le consommateur. Si les circuits courts ou de proximité ne sont pas nouveaux, le numérique les étend à de nouveaux consommateurs, tout en permettant une maîtrise des prix. Pour la collectivité, la description du parcel- laire agricole dans des infrastructures de données localisées



et la succession d'images satellitaires désormais renouvelées à une fréquence de quelques jours, fournissent un gisement considérable d'informations non seulement pour la conduite de l'agriculture, mais aussi pour l'évaluation de ses performances dans des politiques globales répondant aux objectifs de développement durable (ODD) définis par les Nations unies. Cette capacité d'utilisation est un axe important de la réflexion sur l'évolution du système d'information mettant en œuvre la Politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne. Pour être pleinement exploitées, les données doivent être ouvertes sans devenir des sources potentielles de préjudice : la France soutient ainsi le principe d'une charte

multilatérale de l'open data dans le domaine agricole, sous réserve qu'elle garantisse un contrôle des agriculteurs sur l'usage de leurs données et un juste retour vers eux.

Les producteurs doivent rester au cœur des dispositifs développés, qui doivent s'inscrire dans une démarche collaborative associant l'ensemble des acteurs : la profession agricole, les professionnels forestiers, les entreprises privées, dont les start-up du numérique, les coopératives, les organismes de recherche, les Chambres d'agriculture, les Centres Régionaux de la Propriété Forestière, les Instituts techniques, interprofessionnels, la puissance publique, etc.

AXE 3

Renforcer le positionnement à l'international de nos entreprises, nos savoir-faire et notre expertise publique

Dans un contexte de forte concurrence mondiale, l'ambition de la France est de répondre aux demandes des clients internationaux et d'utiliser le relais de croissance que constitue l'évolution de la demande mondiale pour consolider son tissu économique national en soutenant ses entreprises et l'emploi sur le territoire français. Il s'agit également de promouvoir son expertise pour participer à la sécurité alimentaire mondiale. Elle le fait en adaptant les

produits et services offerts aux besoins des populations et en promouvant des investissements responsables, dans le respect des filières locales et des politiques nationales. À ce titre, l'objectif est d'accompagner la projection de nos acteurs vers l'international pour créer de la valeur dans notre pays. Cet objectif doit se décliner en totale cohérence avec notre politique de soutien à la sécurité alimentaire et au développement durable des pays en développement.



ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS ET L'INTERNATIONALISATION DES FILIÈRES AGRICOLES, AGROALIMENTAIRES, FORÊT-BOIS ET DES PRODUITS BIOSOURCÉS

En tant que sixième exportateur mondial, la France est un acteur majeur du commerce agricole et agroalimentaire mondial. La principale destination des produits français demeure l'Union européenne (2/3 en valeur), mais avec une

forte progression par ailleurs vers des pays tiers (+10 % depuis 2014), en particulier les pays émergents. L'export constitue un relais de croissance incontournable pour les entreprises des secteurs agricoles et agroalimentaires, ainsi que pour le développement économique de nos régions, la préservation des territoires, ainsi que la création de valeur et d'emplois. Le secteur contribue fortement au dynamisme du commerce extérieur puisqu'il représente le troisième excédent de notre balance commerciale.

AMÉLIORER LA RECHERCHE DE SYNERGIE ET DE COHÉRENCE ENTRE LES POLITIQUES

Les politiques de soutien aux exportations doivent nécessairement se faire en cohérence avec les politiques de développement (et notamment de sécurité alimentaire), environnementales, climatiques, sanitaires, sociales ou encore de bien être animal. Dans ce cadre, la France encourage ses entreprises agroalimentaires orientées à l'international à respecter dans leurs activités à l'étranger la loi française sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises et la loi sur le devoir de vigilance.

Les EGA, notamment l'atelier 4, ont inscrit dans les livrables des mesures concrètes afin d'assurer la cohérence du plan Export avec les politiques de développement et de climat soutenues par la France. Ainsi, afin de mieux prendre en compte l'impact des exportations agricoles et agroalimentaires françaises au regard des enjeux de sécurité alimentaire et de développement durable, les EGA appellent à :

- améliorer la cohérence des politiques françaises (agriculture, commerce, sécurité alimentaire, développement) en envisageant la nomination, comme au niveau européen, d'un rapporteur spécial qui serait chargé de vérifier la cohérence de nos politiques ;
- assurer une meilleure intégration des cadres de responsabilité destinés à prévenir les impacts négatifs du commerce et des investissements français à l'international : directives volontaires pour la gouvernance foncière, principes d'investissement responsable dans l'agriculture, grille ex ante d'analyse des investissements à empreinte foncière.

Dans un contexte de forte concurrence mondiale, la France perd néanmoins des parts de marché et ses entreprises rencontrent plusieurs difficultés. Les performances de l'agroalimentaire à l'export reposent, d'une part, sur un nombre limité de secteurs, que sont les vins et spiritueux, les semences, les céréales et, dans une moindre mesure, les produits laitiers. Le secteur agricole et agroalimentaire est, d'autre part, complexe, foisonnant et diversifié. À côté des exploitations agricoles, il rassemble 18 000 entreprises, composées à 98 % de petites et moyennes entreprises (PME), réparties de l'amont (produits bruts, matières premières, aquaculture, génétique animale et végétale, animaux vivants, agroéquipements, nutrition animale, intrants, etc.) à l'aval (produits transformés, boissons, distribution, etc.), dont seules 25% sont exportatrices. Ceci s'explique en partie par un manque de culture de l'export et de moyens dédiés au développement international dans les petites entreprises mais aussi, de manière générale, par un déficit de compétitivité dans le secteur.

Dans le cadre de la politique du gouvernement en matière de commerce extérieur, le Plan stratégique 2017-2021 pour le développement des exportations et l'internationalisation des filières agricoles, agroalimentaires, forêt-bois et des produits biosourcés a pour objectif d'aider nos entreprises à regagner des parts de marché en Europe et à l'international. Il s'intègre à ce titre dans la stratégie Europe et International 2018-2022 du MAA. Tout en consolidant leur présence sur leur marché historique qu'est l'Europe, les entreprises françaises doivent profiter de la croissance de la demande alimentaire mondiale et des nouvelles tendances de consommation (enjeux sociétaux, environnementaux et sanitaires) pour développer leurs exportations de produits, technologies et savoir-faire, qui bénéficient en général d'une image de qualité. Il ne s'agit donc pas d'exporter avec le seul objectif de dégager des excédents du marché français. L'adaptation de l'offre française à la demande mondiale est essentielle.

Le plan stratégique 2017-2021 pour le développement des exportations et l'internationalisation des filières agricoles, agroalimentaires, forêt-bois et des produits biosourcés propose d'agir collectivement autour de trois axes :

- accompagner les entreprises dans la durée ;
- ouvrir de nouveaux marchés et maintenir l'accès aux marchés existants ;
- promouvoir les produits français.

La déclinaison opérationnelle de ce plan au service des entreprises, qui a été discuté dans le cadre des États généraux de l'alimentation, est une priorité pour le MAA pour les années à venir. Il s'articule autour de six pistes d'action :

- renforcer les positions françaises dans les négociations commerciales et améliorer l'accès aux marchés étrangers ;
- mieux prendre en compte l'impact des exportations agroalimentaires françaises au regard des enjeux de sécurité alimentaire et de développement durable ;
- améliorer la promotion de l'offre agroalimentaire française et de « l'image France » ;
- renforcer la compétitivité des entreprises agricoles et agroalimentaires et permettre une meilleure adaptation de l'offre française à la demande mondiale ;
- développer la « culture de l'export » dans les entreprises et filières agroalimentaires ;
- améliorer et adapter l'accompagnement des entreprises à l'export.

À l'issue des États généraux de l'alimentation, plusieurs mesures mises en place dans le cadre de la réforme des dispositifs de soutien au commerce extérieur menée par le MEAE et le ministère de l'Économie et des Finances (MEF) ont été identifiées comme répondant particulièrement aux besoins du secteur en matière de soutien aux entreprises. Elles font l'objet d'un suivi attentif de la part du MAA et des autres ministères concernés, pour faire valoir les spécificités et attentes propres aux secteurs agricole et agroalimentaire identifiées dans le plan stratégique. Elles concernent :

- la mise en place d'un « guichet unique de l'export » dans les régions, sous forme d'une plateforme numérique regroupant les acteurs du soutien à l'export, de l'identification des exportateurs potentiels à leur accompagnement sur les marchés internationaux en passant par leur préparation, la formation, le financement export, l'information sur les marchés potentiels etc. Ce dispositif sera piloté par chaque région et coordonné par l'État et son opérateur en matière de commerce extérieur, Business France ;

- la promotion d'une offre française intégrée en matière agroalimentaire sera renforcée avec le renouvellement du dispositif de la Famille prioritaire à l'export dédiée à l'agroalimentaire et la nomination d'un nouveau Fédérateur par le ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères ;
- le lancement d'une réflexion interministérielle sur la création d'une « marque France » et sa déclinaison pour les secteurs agricole et agroalimentaire.

En ce qui concerne la filière forêt-bois, le Programme national de la forêt et du bois (PNFB) vise à créer des débouchés aux produits issus des forêts françaises, d'encourager la création de valeur ajoutée par les entreprises sur les produits du bois et d'adapter la gestion des forêts aux besoins du marché dans le respect de leur gestion durable et de la préservation de la biodiversité. Bien que la France possède un massif de bois feuillus diversifié et de haute qualité (chênes, hêtres, frênes, érables, peupliers etc.) et est le deuxième producteur européen en sciages feuillus, l'ensemble de la filière forêt-bois française (bois bruts, sciages, papier, meubles etc) enregistre un déficit annuel de 5 à 6 milliards d'euros, déficit dû principalement aux secteurs papier, ameublement et sciages résineux. Les produits les plus exportés sont la tonnellerie, les sciages et grumes de feuillus, les palettes, les panneaux et le papier.

L'objectif actuel est de valoriser au mieux la ressource présente sur le territoire en la transformant en produits à forte valeur ajoutée dans des usines françaises, principalement pour le marché intérieur et la construction. En complément, l'export peut être soutenu sur certains produits avec valeur ajoutée (ex : panneaux et contreplaqués spéciaux, la tonnellerie etc.).

La filière cheval est également un vecteur de développement au-delà de nos frontières, notamment dans sa composante « courses hippiques ». Les exportations de chevaux, chevaux de courses en particulier, sont soutenues par le GIE-PMU, opérateur de paris hippiques appartenant aux sociétés de courses. Premier opérateur de paris hippiques en Europe et troisième au niveau mondial, le GIE-PMU contribue au financement des entreprises de la filière équine et dispose d'un véritable plan de développement à l'international en Europe et hors Europe.

CONTRIBUER À LA PROMOTION À L'INTERNATIONAL DES POSITIONS ET SAVOIR-FAIRE FRANÇAIS PAR LA RECHERCHE ET LA FORMATION

La recherche agricole française apparaît gage d'excellence en France et à l'international. Cette recherche offre à la France la capacité de porter des politiques, des initiatives, des solutions et messages internationaux fondés sur des bases scientifiques et de contribuer à une régulation internationale inclusive (acteurs publics, privés, associatifs et scientifiques). Cela passe également par les partenariats public-privé, comme ceux soutenus dans le cadre du Programme des investissements d'avenir (PIA).

L'INRA, l'IRSTEA, l'Anses, le Cirad, l'IRD et les établissements d'enseignement supérieur agricole, forestier et vétérinaire offrent à la France la capacité de porter à l'international des politiques, des initiatives et des solutions fondées sur la preuve scientifique. Par leurs productions scientifiques reconnues et leurs réseaux internationaux, ces acteurs contribuent à une régulation internationale inclusive (acteurs

publics, privés, associatifs et scientifiques) des questions agricoles, rurales, environnementales et sanitaires. Ce dispositif de recherche est complété par un dispositif original et performant à l'international d'Instituts techniques agricoles et agro-industriels qui interviennent en appui technique aux professionnels, notamment auprès des très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME).

La France appuie le rôle et l'importance de la recherche fondamentale pour l'innovation, nécessaire à la transition vers des systèmes de production et de consommation durables. Elle est ainsi présente dans les réseaux européens de recherche et développement. L'enseignement agricole est un acteur clé de cette promotion auprès des jeunes et futurs professionnels français comme étrangers.

La force de la France est aussi sa capacité d'accueillir dans son dispositif d'enseignement et de recherche de futurs cadres et jeunes professionnels des secteurs publics et privés des pays partenaires. L'expertise française dans la conception de formations et de programmes pédagogiques est aussi



largement reconnue à l'international et mérite d'être promue. Ces offres permettent de relayer notre influence auprès des pays partenaires et apportent aux professionnels français, implantés à l'international, des solutions en matière de formation initiale et continue de leurs équipes locales.

METTRE NOTRE EXPERTISE À L'INTERNATIONAL AU SERVICE DE LA CONCEPTION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES PUBLIQUES

L'expertise scientifique et technique est un outil qui doit contribuer à faire progresser nos positions et valoriser nos savoir-faire. Les actions sur lesquelles le MAA se positionne doivent autant que possible contribuer aux axes stratégiques prioritaires de la présente stratégie, en cohérence avec nos valeurs et les intérêts de nos opérateurs économiques.

La mobilisation de l'expertise en France est réalisée au service de la conception et de la mise en œuvre de politiques publiques des pays partenaires cohérentes avec notre stratégie Europe et Internationale. Cette mobilisation d'expertise peut se décliner pour :

- répondre à des appels à proposition de jumelages pour la zone de pré-adhésion et de voisinage européen et à des marchés d'assistance technique partout où nous avons des intérêts à être présents (enjeux locaux partagés, présence d'entreprises françaises à l'étranger etc.) ;
- concevoir des projets d'assistance à la demande dans ces mêmes zones d'intérêt ;
- participer à une stratégie d'influence par l'offre de formation orientée vers l'international ;
- répondre à des demandes de coopérations bilatérales portées par des États partenaires et mobilisant l'expertise publique ;
- placer des experts dans les groupes de travail et groupes d'experts des institutions européennes et organisations internationales (ex : équipe FVI-Cirad dans le programme Better Training for Safer Food de la Commission européenne, ou experts français présents au sein du HLPE au CSA) et développer un vivier de compétences pour des missions d'appui courtes est important ;
- participer aux forums et autres lieux de discussion formels et informels ;
- repérer les réussites des autres pays et les mettre en débat en France.

L'EXPERTISE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ZONES RURALES EN OUBÉKISTAN

Dans le cadre du projet européen «Le développement durable des zones rurales en Ouzbékistan», le GIP ADECIA mobilise l'expertise publique française pour aider à la structuration des filières du lait et de la pomme de terre. Pour cette dernière, les missions d'expertise relatives à l'identification des leviers d'amélioration ont permis de révéler d'importants besoins sur l'ensemble de la filière aussi bien sur le plan technique (appui à la production, à l'utilisation des intrants, à la conservation etc.) qu'au niveau des équipements des entreprises ouzbeks.

La mobilisation de l'expertise française a déjà permis à deux entreprises françaises de remporter des appels d'offres, les Établissements Roussineau pour les plants de pomme de terre et KlimTop pour un stockage frigorifique. D'autres appels d'offres dans le secteur laitier sont en préparation. Ce sont des opportunités non négligeables pour nos entreprises françaises qui souhaitent pénétrer le marché ouzbek, en plein développement.

L'analyse d'opportunités pour la fourniture d'expertise française doit ainsi être étudiée au cas par cas, notamment en fonction des domaines concernés et des bénéfices attendus. En particulier dans les pays émergents, le concept de réciprocité est fondamental (s'agissant par exemple de l'ouverture des marchés). Concernant la pêche, les demandes d'appui technique des États signataires d'accords bilatéraux de partenariat pourront être examinés de façon privilégiée.

Les Groupements d'intérêt public (GIP) ADECIA et FVI fédèrent et assurent l'optimisation de l'expertise des directions générales du ministère et du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), de ses services déconcentrés, de ses opérateurs, ainsi que d'autres membres, publics ou privés, de ces groupements. Il s'agit de maintenir à l'avenir une adéquation totale entre les missions proposées et leur contribution à nos objectifs tout en garantissant une complémentarité entre les actions portées par les GIP et les interventions possibles d'Expertise France sur certains marchés d'expertise.

AXE 4

Participer au renforcement de la gouvernance mondiale des systèmes de production et consommation en coordonnant notre action avec l'ensemble des parties prenantes

L'action de l'État ne peut pas, seule, permettre d'assurer la transition de nos systèmes alimentaires. Dans un monde multi-polaire, l'implication et la coopération de toutes les parties prenantes est fondamentale. C'est pourquoi la France soutient politiquement et financièrement le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA). Il est nécessaire que le MAA implique dans ses politiques aussi bien les États partenaires, que les collectivités, la société civile et le secteur privé, dont le poids s'est accru au sein des systèmes mondialisés. Sur le sujet de la sécurité alimentaire, le MAA co-préside le Groupe interministériel pour la sécurité alimentaire (GISA), qui est une instance de dialogue entre le gouvernement et des acteurs non-étatiques. Il est aussi nécessaire que son action et sa stratégie s'articulent avec celles développées par les parties-prenantes.

Dans les secteurs agricoles, agroalimentaires, sylvicoles et de la pêche la France inscrit son action en pleine cohérence avec le cadre de mise en application de l'Accord de Paris et des objectifs de développement durable qu'elle souhaite promouvoir partout dans le monde. Ces derniers encadrent désormais, au Nord comme au Sud, le développement économique, social et environnemental de nos sociétés.

Les accords sur le climat reconnaissent la responsabilité commune mais différenciée, de l'ensemble des pays quant au réchauffement climatique. Quant à lui, l'Agenda 2030 encourage les pays à s'engager à mettre en œuvre des politiques pour relever collectivement les grands défis du développement durable.

RENFORCER NOTRE ACTION AUPRÈS DES PAYS ÉMERGENTS, DES PAYS DE LA RIVE SUD DE LA MÉDITERRANÉE ET DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Compte-tenu de leur poids économique et diplomatique croissant, il convient de continuer à renforcer notre présence et la coopération avec les pays émergents. Sans remettre en cause les alliances historiques qui nous lient aux autres pays développés et en développement, un rapprochement avec ces pays, sur des sujets tels que l'agriculture familiale et durable, les indications géographiques etc. peut être bénéfique, notamment dans le cadre des négociations internationales. Ce rapprochement, peut se traduire par la présence de conseillers agricoles ou d'adjoints dans ces pays, par la mise en place de comités bilatéraux, par l'expertise et par le montage

LE CIHEAM, UN ESPACE DE DIALOGUE POLITIQUE SUR LES QUESTIONS AGRICOLES MÉDITERRANÉENNES

Le CIHEAM (Centre international des hautes études en agriculture méditerranéenne) regroupe 13 pays et dispose de 4 instituts de recherche (Saragosse pour l'Espagne, Montpellier pour la France, Chania pour la Grèce et Bari pour l'Italie) qui conduisent des activités de formation, de recherche appliquée et d'assistance technique. Le CIHEAM a adopté en 2016 un agenda stratégique 2025, qui décline les objectifs du développement durable dans le bassin méditerranéen et traite de questions majeures pour le devenir de l'espace méditerranéen.

Le CIHEAM porte une initiative régionale multilatérale, le réseau MED-AMIN (MEDiterranean Agricultural Markets Information Network), lancé en janvier 2014 à Paris. MED-AMIN est le réseau méditerranéen d'information sur les marchés agricoles, initiative adossée à AMIS (Agricultural Market Information System) et visant à favoriser la coopération et le partage d'expériences entre les systèmes d'information nationaux des marchés agricoles.

Le CIHEAM organise la réunion tous les deux ans des ministres de l'agriculture des 13 États membres. Cet événement permet un dialogue politique de haut niveau sur les questions agricoles.

d'initiatives politiques communes. L'initiative du groupe des Amis de l'Agro-écologie, mis en œuvre en étroite collaboration avec le MEAE et dont la Chine et le Brésil font partie, est une illustration concrète des avancées qui peuvent être obtenues en allant au-delà des alliances historiques, classiquement marquées par un échange Nord-Sud. La nature de notre collaboration avec les pays émergents sera fortement orientée sur les aspects de promotion des échanges commerciaux et des questions d'influence internationale (promotion des indications géographiques, de l'agro-écologie, de la gestion durable des forêts etc.), en s'appuyant sur le principe de la réciprocité et de cohérence des politiques.

Les pays de la rive sud de la Méditerranée sont également une priorité pour le MAA. La France entend se positionner pour aider ses partenaires méditerranéens à relever les défis d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'une gestion durable des ressources renouvelables et d'un développement rural équilibré dans cette région vulnérable.

La France est consciente des défis auquel fait face le continent africain, affecté par la dégradation environnementale (changement climatique, perte de biodiversité, dégradation des sols etc.) les conflits, l'insécurité alimentaire, la croissance démographique et l'urbanisation. La France est aussi consciente du potentiel du continent africain, qui réside notamment dans sa capacité d'innovation, de résilience et dans sa jeunesse. Cette extrême jeunesse des populations africaines rend encore plus important le besoin d'une formation professionnelle adaptée aux emplois disponibles, en particulier dans les secteurs agricoles, forestiers et agro-alimentaires. Ainsi, parmi les 17 pays prioritaires pour l'aide au développement française, (CICID en 2016), 16 sont des pays d'Afrique⁽³⁾. Le MAA inscrit son action dans le cadre de ces défis et priorités, notamment en accompagnant le développement des filières agricoles et alimentaires, en favorisant l'agriculture familiale, l'agro-écologie, et en développant la formation agricole, agronomique et vétérinaire.

C'est pourquoi, le MAA souhaite maintenir ses partenariats privilégiés avec les pays africains, en particulier en axant son action sur la formation des enseignants et étudiants du

secteur agricole, en apportant un appui au développement de filières agricoles durables, en permettant la transition numérique des systèmes alimentaires et en stimulant la recherche et l'innovation.

Le continent africain représente ainsi une zone prioritaire pour notre action internationale, en vue de permettre l'émergence d'une agriculture performante et durable et d'une gestion durable des pêches, notamment au bénéfice de l'agriculture et de la pêche familiale et de permettre la structuration et l'organisation des filières de transformation aval et la gestion durable des forêts tropicales. Par ailleurs, les échanges de produits agricoles, agroalimentaires et d'équipements sont déjà très développés entre la France et le continent africain. L'urbanisation et l'émergence d'une classe moyenne africaine devraient maintenir la demande notamment sur les marchés traditionnels de l'Afrique du Nord et des pays francophones d'Afrique subsaharienne, mais aussi sur les nouveaux marchés (Afrique du Sud, Angola, Kenya, Éthiopie, Nigeria).

Plus particulièrement, le Sahel est identifié comme un enjeu stratégique en raison de la multiplication des zones de tensions, d'insécurité et de pauvreté qui s'alimentent mutuellement. La France est à l'origine d'une réponse intégrée comprenant un volet sur la sécurité, la Force conjointe transfrontalière du G5 Sahel, et un volet sur le développement, l'Alliance Sahel, qui intervient notamment dans les domaines de l'agriculture, de la ruralité et de l'alimentation.

Dans le cadre des négociations internationales, la France est souvent amenée à créer des alliances avec les pays du continent africain. Dans ce contexte, le MAA a une position originale en matière de politique et de diplomatie agricole, de formation et de recherche, par sa capacité à créer des ponts entre pays du Nord et pays du Sud, ainsi qu'entre pays développés et pays émergents du fait aussi de la francophonie et de la légitimité de ses savoir-faire en matière agricole. La France soutient également le développement des accords de partenariat de pêche durable de l'Union européenne qui constituent une réponse adaptée à l'enjeu de la gestion durable des pêches africaines.

(3) Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti, Éthiopie, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo.

RENFORCER NOS LIENS AVEC LES ACTEURS STRATÉGIQUES DANS LA CONCEPTION ET LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES ET PROMOUVOIR UNE GOUVERNANCE INCLUSIVE

• Les organisations internationales

De nombreuses organisations internationales sont le lieu de négociations ayant un impact sur les questions agricoles ou liées à l'alimentation : en particulier l'Organisation mondiale du commerce (OMC - échanges agricoles), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), la Convention pour la diversité biologique (CBD), la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), le Comité de la sécurité alimentaire (CSA) etc.

Les travaux du Codex Alimentarius ou de la Conférence internationale pour la protection des végétaux et de l'OIE, organisations internationales normatives reconnues par l'OMC, sont suivis avec une grande attention. La FAO assure une

mission essentielle de collecte et de publication des informations statistiques mondiales. Elle produit des normes et directives, qui bien qu'elles soient le plus souvent volontaires, influencent les secteurs agricoles, alimentaires, de la pêche, de la forêt, et appuient les pays dans leurs capacités à mettre en œuvre les instruments internationaux adoptés collectivement. Elle appuie également les pays en développement dans l'élaboration et le suivi de leurs politiques agricoles. Dans le cadre de leur collaboration tripartite, elle mène, en lien étroit avec l'OIE et l'OMS, des activités relatives au suivi et à la prévention des risques sanitaires (sécurité sanitaire des aliments, épizooties, protection des plantes). De plus, la France défend particulièrement l'application des Directives volontaires pour la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire (VGGT) et le respect des Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (RAI), deux textes adoptés dans le cadre du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA). La France œuvre pour que les principes des Directives volontaires soient intégrés dans les diligences sociales et environnementales des agences de coopérations, banques multilatérales et régionales de développement et entreprises. Elle a mené un travail visant à rendre opérationnels ces textes via l'élaboration de la grille ex ante sur les





projets à empreinte foncière par le Comité technique foncier et développement (CTFD) qui est notamment appliquée par le groupe AFD.

Au niveau régional, la France soutient l'Union européenne dans sa politique de coopération au sein des organisations régionales de gestion des pêches auxquelles la convention de Montego Bay et ses textes d'application confient la gestion durable des stocks migrateurs et des stocks pêchés en haute mer. Ce cadre a vocation à être conforté par le nouveau texte d'application que l'Organisation des Nations unies préparera à partir de 2018, relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité en haute mer. Un sujet d'attention sera notamment l'articulation entre les travaux des conventions de mer régionales et les organisations régionales de gestion des pêches pour la mise en place d'outils de gestion par zone dans le respect de leurs compétences respectives.

• Les organisations agricoles et les Chambres d'agriculture

Le MAA souhaite consolider ses relations avec les organisations agricoles et les représentants institutionnels des agriculteurs.

Les Chambres d'agriculture sont une force de proposition pour la mise en œuvre d'innovations en matière de gouvernance mondiale de l'agriculture et de l'alimentation, comme l'illustre par exemple leur « livre blanc sur la multi-performance des exploitations agricoles » publié en 2017. Elles forment également un acteur structurant du développement agricole, lequel peut être une source d'inspiration pour d'autres pays de l'Union européenne et les pays tiers.

• Les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales, dans toute leur diversité, sont des acteurs importants de la transition vers des systèmes alimentaires et forestiers durables. À travers leur rôle dans la planification foncière, la restauration scolaire et collective, la régulation des marchés, la planification urbanistique et l'éducation, etc., elles disposent de nombreux instruments pour orienter les étapes de production, transformation, distribution, consommation et de gestion des déchets alimentaires vers davantage de durabilité. De plus en plus présentes au sein des discussions internationales, elles participent activement à la diplomatie économique et d'influence

française, à la coopération internationale et à l'aide publique au développement. Les collectivités locales travaillent à l'international sur la transition vers des systèmes alimentaires durables au travers de réseaux tels Cité et gouvernements locaux unis (CGLU), C40, ICLEI et ORU-FOGAR. Les villes et métropoles se mobilisent via le Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan, lancé en 2015 et signé par 159 villes du monde qui s'engagent à construire des systèmes alimentaires urbains durables. Nous devons renforcer notre action avec elles en les encourageant à développer leur action extérieure en quantité et en qualité et en facilitant l'utilisation des outils mis à leur disposition.

• La société civile, les groupes de réflexion et les prescripteurs d'opinion

La société civile est de plus en plus structurée à l'international et acquiert un rôle important au sein des discussions internationales. Les organisations non gouvernementales (ONG) sont fortement mobilisées sur les questions alimentaire et nutritionnelle, de sécurité sanitaire, de bien être animal et de promotion d'une agriculture agro-écologique et durable. Le développement de relations avec la société civile est indispensable, aussi bien avec les ONG que les groupes de réflexion et prescripteurs dans les domaines agricoles et alimentaires. Ce rapprochement doit se faire en priorité auprès des acteurs français (notamment les ONG) et européens pour tenter de coordonner au maximum nos actions vers des objectifs communs, même si un travail similaire peut être conduit, avec l'aide de nos ambassades, dans les principaux pays tiers et notamment les grands pays émergents.

• La communauté scientifique

Les acteurs de la recherche française, leurs partenaires étrangers et les initiatives scientifiques internationales sont indispensables à la définition, la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques et grands programmes européens et internationaux. La recherche au-delà de ses contributions thématiques et sectorielles est indispensable à l'analyse des interactions complexes entre les grands défis mondiaux que sont la sécurité alimentaire, le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, les questions migratoires, la transition numérique etc. Leur association plus systématique aux différentes phases de l'action publique, en France mais aussi à l'étranger, est nécessaire. Il convient autant que faire se peut d'améliorer la coordination des actions menées

par les pouvoirs publics et la recherche à l'international, en définissant des priorités stratégiques conjointes dans le cadre des structures appropriées (ex : la Commission de la recherche agricole internationale - CRAI) et en articulant nos missions sur le terrain.

• Le secteur privé

Le secteur privé joue un rôle croissant dans l'internationalisation des modèles alimentaires, que ce soit le rôle des industries agroalimentaires dans l'internationalisation des chaînes de valeur, par le développement de normes volontaires ou encore par leur contribution aux actions de coopération. Le poids du secteur privé dans les politiques de développement est désormais incontestable, ce qui nécessite un suivi spécifique des actions menées au titre du développement afin d'en mesurer la contribution effective.

Il s'agit donc de renforcer nos liens notamment avec les opérateurs économiques français mais également avec les groupes d'influence européens et plate-formes internationales pour mieux comprendre leurs attentes, y compris en termes d'accompagnement des politiques publiques, et coordonner autant que possible nos actions vers des objectifs communs.

• Les fonds et fondations

En France comme à l'international, les fonds et fondations sont des acteurs de plus en plus importants, de part leurs financements mais aussi leur influence sur les questions agricoles et alimentaires. Des fondations attachées aux objectifs de durabilité se sont regroupées dans la Global Alliance for the Future of Food (GAFF), alliance mondiale d'une vingtaine de fondations nord-américaines et européennes (fondations Carrasso et Agropolis pour les fondations françaises) œuvrant à l'émergence de systèmes alimentaires plus équitables, plus écologiques et plus sains. Au niveau européen, l'European Foundations for Sustainable Agriculture and Food hébergé au European Foundation Center regroupe une dizaine de fondations européennes soutenant, à travers son appui à la société civile, une réforme des politiques agricoles et alimentaires en Europe vers plus de durabilité et d'équité.

Certains opérateurs privés proposent également des financements innovants comme les fonds livelihoods, créés par le Fonds Danone pour la nature (créé en 2008 par le Groupe Danone, la Convention sur les zones humides de Ramsar et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)) avec les objectifs suivants : restaurer les écosystèmes dégradés, combattre le changement climatique et redévelopper les économies locales. Le secteur privé peut également être à l'origine d'initiative promouvant la transition vers des systèmes agricoles durables. L'initiative FreSH (Food reform for sustainability and health), qui entend contribuer à développer des systèmes alimentaires sains et durables, en est un exemple.

LE GROUPE INTERMINISTÉRIEL POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE (GISA)

Le GISA a été créé suite à la crise alimentaire de 2008 par Bernard Kouchner et Michel Barnier, pour faire des propositions sur le sujet de la sécurité alimentaire mondiale.

Le GISA est co-présidé par le MEAE et le MAA et regroupe les différents ministères impliqués (Direction générale du Trésor, ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation), l'AFD (Agence Française de Développement), le SGAE (Secrétariat général des affaires européennes), la Société civile (ONG), les centres de recherche (INRA, Cirad, IRD), FARM (Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde) soutenue par le Crédit agricole et les entreprises agroalimentaires françaises) et AFDI (Agriculteurs français et développement international, émanation de la FNSEA).

Le GISA constitue une plate-forme multi-acteurs et multisectorielle, connue à l'international et qui représente une source d'intelligence collective nourrissant les positions françaises dans les enceintes traitant des questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle.



LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION (EGA) :

l'intelligence collective des secteurs économiques, des collectivités, des ONG et de l'État, au service du renouveau du contrat social entre les filières agricoles et tout particulièrement les producteurs et les consommateurs

Quatre objectifs étaient poursuivis lors des EGA :

- relancer la création de valeur et en assurer l'équitable répartition ;
- permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail par le paiement de prix justes ;
- accompagner la transformation des modèles de production afin de répondre davantage aux attentes et aux besoins des consommateurs ;
- promouvoir les choix de consommation privilégiant une alimentation saine, sûre et durable.

Le débat lancé dans le cadre des États généraux de l'alimentation associe l'ensemble des parties prenantes : monde agricole et de la pêche, industrie agroalimentaire, distribution, consommateurs, restauration collective, élus, partenaires sociaux, acteurs de l'économie sociale et solidaire, et de la santé, ONG, associations caritatives et d'aide alimentaire à l'international, acteurs de la recherche et de l'innovation, Instituts techniques, banques et assurances.

Il s'est déroulé à travers 14 ateliers thématiques nationaux, une plate-forme collaborative de consultation publique et des événements organisés partout sur le territoire français, y compris dans les territoires ultramarins.

À partir des propositions recueillies, le Gouvernement a élaboré une feuille de route de la politique de l'alimentation fin 2017.

La France entend promouvoir à l'international cette démarche innovante de dialogue et de construction concertée de politiques publiques.

FEVRIER 2019.

Photos : ©agriculture.gouv.fr, ©Union européenne, ©Thinkstock

AGRICULTURE.GOUV.FR



ALIMENTATION.GOUV.FR